

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole et sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU de la question n° 4 à la question n° 15 incluses.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58.

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 21h53

Etaient présents : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 16), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 16), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n° 6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 18), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 16), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 15), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 33), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 6), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 4 incluse et à compter de la question n° 16), Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chaleze** : M. René BLAISON, **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Francois** : M. Emile BOURGEOIS, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à compter de la question n° 17 et jusqu'à la question n° 46 incluse), **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD, **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n° 5), **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 30 incluse), **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n° 46 incluse), **Velesmes-Essarts** : Mme Géraldine LAMBLA, suppléante, **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Besançon** : Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Larnod** : M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal

ROUTHIER, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote : **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 47), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 17 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Olivier GRIMAITRE à M. Frank LAIDIE, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 41), M. Christophe LIME à M. Eloy JARAMAGO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 19), **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT à M. Jean-François MENESTRIER, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n° 16 incluse et à compter de la question n° 47), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 31), **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à Philippe SIMONIN

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer la séance et de vous installer. Dans un premier temps, je serai amenée à m'absenter pendant un certain temps et je reviendrai ensuite vous rejoindre, mais vous savez que Gabriel BAULIEU reprendra la présidence avec toute l'expérience qu'il a. Il n'y a pas de souci. Nous recevons le congrès de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) qui dure trois jours. Vous savez qu'il est question des régies et des concessions pour tout ce qui est eau, énergies, fibre...

M. BAULIEU.- Tout ce qui est tuyaux et câbles.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tout ce qui est réseau. Christophe LIME qui n'est pas là avait fait en sorte que cette assemblée nationale se déroule évidemment chez nous, parce que nous avons aussi un territoire qui a beaucoup de choses à faire découvrir. C'est donc un moment important, puisqu'il y a 1 500 personnes, et ce soir, ce sera le moment de convivialité à la Ville de Besançon. Par conséquent, je devrai m'absenter quelques instants.

Je ne voulais pas commencer cette séance sans rendre un hommage à notre collègue Philippe CRÉMER. Je voulais dire combien Philippe va beaucoup nous manquer. Il va manquer à tous ses camarades élus, aux associations avec qui il avait tissé des liens de confiance avec les personnes qu'il a aidées. Il va manquer aux combats essentiels, ceux qui prônent que la loi société est fondée sur la justice, la justice sociale. Il faut le dire, Philippe était de cette trempe d'élus dont nous sommes fiers. Au sein de nos équipes, il portait des politiques entre autres sur la Ville, des politiques d'accueil des sans-abris et d'accompagnement des migrants, des plus démunis, avec ses tripes, avec son cœur, avec une conviction profonde, une humanité chevillée au corps, déterminée. Philippe était ce rebelle qui, libre de paroles, disait sa révolte, sa colère de ne pas voir au 21^e siècle l'éradication de l'injustice. Et pourtant, il a accepté les compromis, parfois difficiles à admettre, mais qui permettaient d'avancer, bien sûr pas assez vite, pas assez fort, mais il faisait avancer chacun de nous vers toujours plus d'exigence dans la considération et la solidarité. Cette colère, il la tournait aussi fondamentalement contre l'extrême droite et sa politique d'exclusion et de division, un démon qu'il voulait combattre frontalement. Mais toujours, il s'en remettait aux règles, aux possibles, à un combat pour l'humanité mené à l'intérieur de nos lois.

J'imagine que pour lui qui nous disait ses penchants anarchistes, c'était une tension, nous en parlions. Je le remercie d'avoir toujours pris le parti de la loyauté, de la bataille pied à pied, de la construction et

de la proposition, du dialogue, parce que justement, il était un homme de l'écoute et du dialogue. Sans doute que les institutions, au CCAS et à la Préfecture se sont demandé qui était cet élu mal coiffé, en tongs et chaussettes, mais je crois pouvoir dire qu'il a gagné auprès d'eux une estime et une confiance au fil des réunions et des années, par sa volonté constructive, son intelligence et son intégrité, son grand cœur. Nous avons perdu bien sûr un élu engagé, mais avant tout un compagnon de route, un ami. Nous continuerons son combat. Je suis sûre que nous nous unissons pour dire à sa famille et ses proches toutes nos sincères condoléances. Je vous propose la diffusion d'une vidéo hommage pour lui dire un dernier au revoir.

Une vidéo en hommage à Philippe CRÉMER est projetée en séance.

Applaudissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Après ce moment important et dans la lignée, mais c'est un peu délicat, nous accueillons aussi dans ces conditions Nadia GARNIER ici présente et qui, je suis sûre, va découvrir notre assemblée. Elle va être notre nouvelle collègue et je la reçois avec beaucoup de bonheur. Je vous propose maintenant de commencer la séance.

CONSEIL DE COMMUNAUTE

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Juliette SORLIN.

S'adressant à Mme SORLIN. Serais-tu d'accord pour être secrétaire de séance ? Merci.

Avez-vous des questions sur le procès-verbal de la séance du 23 mai dernier ? S'il n'y a pas d'élément particulier, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Mme SORLIN Juliette secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 23 mai 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question particulière, je vous propose de prendre connaissance.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de prendre connaissance.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Désignation d'un nouveau représentant au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO)

MM. Gabriel BAULIEU (1) et Christophe LIME (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous avez vu les propositions. Monsieur Thibaud BINETRUY donne une nouvelle situation à Madame Christine PERNODA. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation de Mme Christine PERNODAT en tant que représentante titulaire de GBM au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

5. Compte de gestion 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais vous laisser et je reviendrai très bientôt.

Madame Anne VIGNOT quitte momentanément la séance et cède la présidence à Gabriel BAULIEU.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, Présidente. À tout à l'heure. Nous passons au compte de gestion. Suivra le compte administratif. Sur le compte de gestion, vous savez que nous devons statuer sur la concordance des chiffres entre compte de gestion et compte administratif, ce qui est le cas. Je vous invite à approuver la délibération telle qu'elle est rédigée. S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- **sur la conformité du compte de gestion 2023 et du Compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres Zones d'Activités Economiques, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain,**
- **sur l'approbation du compte de gestion de dissolution du budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional suite à son intégration dans le budget principal au 1^{er} janvier 2023.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6. Compte administratif 2023

Une présentation est projetée en séance.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Nous entrons dans la présentation du compte administratif. La présidente a fait le choix de s'absenter à cette heure-là, puisqu'elle devait sortir avant la délibération.

Vous avez pu prendre connaissance du compte administratif. Félicitations encore aux rédacteurs et rédactrices du rapport qui permet à chacun d'avoir une vue globale sur l'exercice écoulé et pas seulement sur les aspects comptables, ce à quoi je ferai allusion. Sur ce compte administratif, merci à la personne qui intervient et je vais veiller à m'en tenir au texte pour lui faciliter la tâche.

Vous connaissez l'importance du compte administratif, puisqu'il marque la clôture d'un exercice budgétaire, 2023 en l'occurrence. Comme je le disais dans mon propos introductif, c'est l'occasion d'en dresser un bilan, de revenir sur les actions réalisées au cours de l'année, notamment à travers les projets menés, de faire le point sur la situation financière de Grand Besançon Métropole au regard de notre stratégie pluriannuelle.

Le compte administratif 2023, nouvelle étape de concrétisation du projet de territoire

Ce budget 2023 s'inscrivait dans un objectif majeur, celui de franchir une nouvelle marche importante dans la concrétisation du projet de territoire qui est notre fil rouge partagé. Vous savez que c'est notre document d'orientation majeur que nous avons adopté à l'unanimité, me semble-t-il. Nous pouvons dire, face à cette ambition, que nous avons gagné le pari, et les chiffres que nous examinons ce soir en attestent. Même si 2023 ne s'y prêtait pas vraiment, ce n'était pas forcément gagné d'avance tout d'abord, avec les nouvelles contraintes financières très fortes au premier rang desquelles une hausse brusque de la facture énergétique. C'est une hausse importante que nous avons eu à supporter malgré le plan de sobriété mise en place dès la rentrée 2022.

Par la suite, nous avons connu une inflation à l'aune de ce que nous connaissons depuis quelques années, et que nous considérons forte, de près de 5 % en 2023. Elle a impacté l'ensemble de nos interventions, mais aussi le coût de nos projets, ce qui n'est pas terminé, puisque nous le voyons encore régulièrement dans les dossiers que nous gérons, avec enfin un contexte particulièrement incertain, que ce soit sur le plan national s'agissant des déséquilibres des finances publiques, avec le risque de participation des collectivités selon des modalités que nous découvrirons peut-être dans les semaines et mois qui viennent, comme sur le plan international, avec des facteurs de risque majeur que nous connaissons hélas avec les tensions et conflits très présents et très proches de chez nous.

Dans ce contexte, avancer dans le projet de territoire constituait un vrai défi, avec la conscience que faire avancer les projets, investir fortement, accompagner nos habitants par un service public de qualité et de proximité, relever les enjeux de la transition et ceux du développement local, notamment économique de notre territoire, constitue non seulement une nécessité, mais aussi une urgence et un impératif. C'est d'autant plus vrai que Grand Besançon Métropole a un rôle particulièrement important à jouer par la nature même des compétences assumées par notre communauté, par les projets que nous portons et qui contribuent activement à l'attractivité de notre territoire, par les événements que nous organisons comme GHN (Grandes Heures Nature), dont l'édition toute récente il y a quelques jours a connu un grand succès et je crois que nous aurons même un visuel prévu tout à l'heure, comme les Mardis des Rives, qui sont devant nous, qui ponctuent toutes les semaines de l'été, ou encore Livres dans la Boucle à la rentrée de septembre. Rappelons aussi que Grand Besançon Métropole représente un volume important de commandes publiques qui contribuent à alimenter les carnets de commandes de nos entreprises de ce territoire. En effet, près de 70 % de nos marchés sont attribués à des entreprises régionales.

Le compte administratif qui atteint près de 309 M€ montre clairement, à l'instar du bilan de projets de territoire réalisé en début d'année 2024 — nous étions à 60 % de réalisation, je crois — que les engagements sont tenus. Il matérialise, je crois, nettement par son ampleur quelle force d'action peut avoir notre intercommunalité pour ses quelques 200 000 habitants, tout comme ses entreprises et associations. Les dépenses de fonctionnement qui représentent 209 M€ en 2023, soit près de 12 M€ de plus qu'en 2022, traduisent notamment l'élan du projet de territoire qui impulse et favorise une vraie vitalité et une proximité du service public. L'année 2023 se caractérise aussi par un niveau d'investissement particulièrement élevé et inédit, avec pas moins de 86 M€ de dépenses d'équipement réalisés tous budgets confondus, soit 15 M€ de plus qu'en 2022 et 24 M€ de plus qu'en 2021. C'est dire la dynamique que nous avons su collectivement mettre en place sur ce mandat au service de ce territoire. Nous devons être d'ailleurs aux environs de 1 Md€ d'investissements réalisés depuis 2001, puisque nous avons ce suivi régulièrement dans nos comptes. Voilà les considérations générales que nous pouvons exprimer évoquant ce compte administratif.

Si j'évoque davantage son contenu, sur les principales réalisations 2023, bien sûr, je voudrais insister sur les 15 M€ de dépenses d'investissement concentrées sur nos deux projets les plus emblématiques que sont le programme de rénovation du campus et la grande bibliothèque. Ces deux projets constituent des opérations assez inédites en France tant par leur ampleur que par le fait que Grand Besançon Métropole soit en maîtrise d'ouvrage pour des équipements supérieurs. Nous ne répéterons jamais

assez que notre détermination, ce qui n'est pas forcément le cas de toutes les agglomérations, est d'y mettre des crédits.

En termes d'engagement, nous ne devons pas être loin des 20 M€ d'engagement pris et non de paiement. Cerise sur le gâteau, pour nous assurer de la réalisation des choses, nous avons pris la maîtrise d'ouvrage. Qu'un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) prenne la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de bâtiments qui ne lui sont pas destinés, mais qui sont destinés à un établissement public d'État, est assez singulier. C'est un choix de priorisation important que nous avons réalisé au sein de notre PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) et qui contribue très largement, en lien avec l'ensemble de nos partenaires, aux résultats auxquels nous aboutissons aujourd'hui sur le terrain.

Les résultats sont, dans ce domaine, très visibles sur le terrain, précisément tout autant que ceux, par exemple, de la rénovation de la base de loisirs d'Osselle-Routelle pour laquelle nous avons investi 1 M€ sur la seule année 2023. Elle a rouvert ses portes il y a quelques jours. Elle est largement transformée. On parle beaucoup de métamorphose, mais là, c'en est une également. Nous avons aussi l'ouverture du nouveau pôle outdoor aux Prés-de-Vaux à Besançon, auquel GBM a participé pour 1,8 M€. En matière de tourisme, Grand Besançon Métropole a également soutenu son Office de Tourisme à hauteur de 500 000 €. L'année a été riche par ailleurs en événements sportifs très variés et de haute tenue, qu'ils soient amateurs ou de haut niveau. Ils ont non seulement contribué à notre visibilité, mais ils ont aussi attiré un large public. Grand Besançon Métropole y a consacré, avant même l'année olympique, près de 400 000 € en 2023.

Rappelons également que Grand Besançon Métropole soutient de nombreuses structures et animations culturelles au premier rang desquelles la Citadelle, bien sûr son nouveau Musée de la Résistance et de la Déportation, et le Musée des Maisons comtoises, mais également le réseau d'enseignement musical sur son territoire, avec un budget total de 7,4 M€, incluant bien sûr notre Conservatoire. Nous avons organisé en 2023 la 8^e édition de Livres dans la Boucle qui a connu un nouveau record d'affluence avec plus de 33 000 visiteurs, avec un budget d'un peu plus de 400 000 €.

En matière économique, ce sont près de 3 M€ investis en 2023 à la fois pour l'aménagement des nouvelles zones, les études préalables nécessaires et la requalification par l'attractivité des zones existantes. Le problème est donc bien lancé, même s'il est vrai que nous exprimons souvent ici, pas plus tard que lors de notre séance précédente, notre volonté d'aller plus vite et plus loin.

En matière de mobilité, ce ne sont pas moins de 3,2 M€ consacrés au seul développement des pistes cyclables, ce qui fera tenir la toise sur les bases du PPI, avec, en parallèle, une somme tout à fait impressionnante de 25,7 M€ consacrée au total à l'entretien et à l'aménagement des voiries, en hausse de plus de 3 M€, avec notamment un soutien fort au renouvellement de l'éclairage public, en lien avec les impératifs de sobriété. Par ailleurs, 5 M€ ont été également dédiés à l'acquisition de nouvelles rames de tramway et près de 2 M€ à l'acquisition de nouveaux bus.

Dans le domaine des transitions, citons les plus de 6 M€ consacrés en 2023 à l'extension du réseau de chaleur urbain à l'ouest, ce que tout le monde remarque dans les rues concernées, mais aussi le rôle majeur de Grand Besançon Métropole en matière de gestion des déchets qui a représenté plus de 26 M€ de dépenses, ou encore, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, deux budgets annexes qui ont réalisé à eux seuls près de 16 M€ en 2023. J'insiste là-dessus tant on a tendance à l'oublier et on parle souvent avec Christophe LIME des investissements invisibles, on inaugure rarement des tuyaux. Ce sont donc des éléments importants. Ce sont aussi enfin 4,2 M€ consacrés à notre politique en matière d'habitat avec une accentuation forte sur la réhabilitation énergétique en parallèle de l'élaboration du nouveau Plan Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029. La rénovation de Planoise est désormais bien lancée, avec près de 1,5 M€ en 2023 et Grand Besançon Métropole a consacré également 400 000 € en soutien aux quartiers prioritaires du Contrat de Ville, principalement sous forme de subvention.

Rappelons enfin que Grand Besançon Métropole a soutenu globalement, dans tous les domaines, près de 200 structures associatives du territoire en 2023. C'est aussi cela de faire vivre le territoire. Je m'arrêterai là pour les exemples, mais c'est toujours important de rappeler ce qui se cache derrière les chiffres. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le rapport est très complet si vous souhaitez aller encore davantage dans les détails des actions menées, des opérations d'investissement conduites en 2023,

c'est un rapport important. Nous pouvons dire que le rapport sur le développement durable l'est également, mais les rapports d'orientations budgétaires et le compte administratif sont particulièrement parlants, parce qu'ils ne sont pas que budgétaires. En effet, nous donnons aussi le contenu des choses.

Les grands chiffres du CA 2023 tous budgets

Je poursuis par quelques éléments essentiels sur ce budget. Comme je l'ai dit précédemment, le budget représente au total près de 309 M€. Après retraitement de la subvention d'équilibre entre le budget principal et le budget annexe Transports, sur ce total, l'investissement représente un peu plus de 30 %, ce qui est une proportion particulièrement importante, et par déduction, 70 % pour le fonctionnement.

Des résultats conformes à la stratégie financière (budget principal)

S'agissant cette fois du budget principal uniquement, vous avez un point de notre situation financière en lien avec la stratégie pluriannuelle que nous discutons et validons collectivement chaque année à la rentrée et qui guide le travail du comité d'élus dit « comité PPIF » dans l'élaboration du travail budgétaire annuel. Vous avez à l'écran l'évolution de nos niveaux d'épargne depuis dix ans. Notre situation financière reste solide. C'est le résultat d'un pilotage financier à la fois performant, adapté et réactif, car nous avons de plus en plus de recettes volatiles au premier rang desquelles la TVA nationale, et en parallèle, de moins en moins de leviers d'actions, avec le démantèlement de la fiscalité locale que nous avons connu ces dernières années. En 2023, nous pouvons constater d'ailleurs un léger tassement de nos niveaux d'épargne (dernière colonne).

L'évolution des recettes est moins dynamique qu'en 2022 (+2,7 % à périmètre constant au compte administratif 2023 contre 5,6 % en 2022) du fait principalement d'une TVA nationale en retrait (+2,7 % en 2023 contre 9,6 % en 2022), mais également du fait de la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) avec un différentiel défavorable entre le produit qui aurait dû être reçu, perçu et la compensation touchée (-1,6 M€). C'est moins un sujet d'inquiétude à ce stade, car nous sommes bien dans les objectifs de notre prospective, qu'un point de vigilance de moyen et long terme que nous devons tous garder en mémoire.

En effet, Grand Besançon Métropole — nous l'avons souligné plusieurs fois — a, comparativement aux intercommunalités de même taille, une faiblesse structurelle de son niveau d'épargne due à des recettes de fonctionnement globalement basses, notamment s'agissant des dotations de l'État qui sont, pour l'essentiel, des compensations de recettes fiscales antérieures. Nous avons une structure de fiscalité insuffisamment forte il y a nombre d'années. Nous avons donc la nécessité de poursuivre dans la durée nos efforts de gestion, ce qui a bien été le cas en 2023, comme les années précédentes. Dans le même temps, nous nous devons de garder ouverte la question de la hausse de fiscalité au regard de nos ambitions pour ce territoire, et ce même si le levier fiscal ne représente plus que 20 % de nos recettes de fonctionnement.

Ce n'est pas le choix qui a été fait en 2023, puisque les taux de foncier et de taxe d'habitation sur les résidences sont restés stables, le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) ayant évolué de façon minimale de 0,2 % pour se caler au niveau moyen national, ce qui n'a rapporté qu'un produit supplémentaire de l'ordre de 50 000 € à Grand Besançon Métropole. Mais cette question de fiscalité est omniprésente, et très clairement, l'assemblée devra réexaminer ces perspectives au regard de l'ambition de conduire de nouveaux projets.

Les résultats 2023 : l'investissement (budget principal)

Parallèlement, la montée en charge de l'investissement se matérialise clairement avec un niveau particulièrement élevé et inédit en 2023, et un taux de réalisation de 72 %, soit un taux supérieur à l'objectif de 70 % qui préside à la programmation de notre PPIF. C'est aussi la preuve — j'y reviendrai lors du rapport relatif au PPI et à la DM1 — que cet objectif est réaliste et que notre programmation d'investissement est calibrée au maximum des capacités financières de Grand Besançon Métropole. C'est vrai, j'ai l'impression parfois de radoter en disant que nous sommes très ambitieux, mais cela a aussi ses limites. Lorsque l'on a inscrit le maximum, il n'y a plus de possibilité d'aller plus loin. Cela paraît évident, mais il est souvent nécessaire de le rappeler.

Sur le seul budget principal, les dépenses d'équipement se sont élevées à 54,4 M€ en 2023, soit 6,3 M€ de plus qu'en 2022 et 14,7 M€ de plus qu'en 2021. Cette réalisation s'accompagne par ailleurs d'engagements pris et reportés à hauteur de 16,3 M€ en dépenses. Cela témoigne de la forte mobilisation en interne pour la réalisation effective des projets inscrits. Merci à toutes les équipes qui y travaillent, parce que c'est grâce à elles que nous parvenons à nos objectifs. Tous budgets confondus, le montant de l'investissement réalisé est de l'ordre de 86 M€, comme je le disais en introduction.

Le budget principal

- Les dépenses de fonctionnement : 117,1 M€

En 2023, Grand Besançon Métropole s'est attachée une fois de plus à maîtriser les dépenses de fonctionnement qui évoluent de 4,7 % en 2023 à périmètre constant, soit en évolution réelle hors inflation de -0,2 %. Nos dépenses de fonctionnement sont donc maîtrisées dans leur évolution alors qu'elles ont intégré en 2023 d'une part une hausse de la facture énergétique et d'autre part, un soutien conséquent en matière de ressources humaines au travers notamment du versement de la prime exceptionnelle décidée en fin d'année, dont le montant est pérennisé à partir de 2024 pour de nouvelles mesures locales qui seront proposées ce soir (cela fait l'objet d'un rapport).

Les dépenses de personnel évoluent de 5,3 % en 2023, ce qui est particulièrement soutenu malgré une vacance de postes encore persistante que nous nous attachons à réduire progressivement et autant que possible, mais c'est vrai que c'est laborieux. Les crédits des différents services sont globalement en stabilité, ce qui est aussi un signe concret de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement dans le contexte inflationniste que nous avons connu.

- Les recettes de fonctionnement : 142,7 M€

En matière de recettes de fonctionnement, si une partie du produit fiscal, en dehors de la TVA et des impôts payés par les professionnels, a profité effectivement d'une revalorisation forfaitaire particulièrement élevée au niveau national de 7,1 %, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en provenance de l'État a été, quant à elle, en léger recul. Le territoire a été une nouvelle fois éligible au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), ce qui a représenté une recette de 2,8 M€, dont la pérennité n'est toujours malheureusement pas assurée, car nous sommes dans les derniers rangs d'éligibilité avec la garantie de sortir moins vite si nous devons sortir désormais. Les recettes des compétences incluent par exemple des droits de stationnement pour 3,8 M€. Elles représentent seulement 7 % de nos recettes de fonctionnement.

- Les dépenses d'investissement : 56,6 M€

Vous avez enfin la répartition des grands domaines des plus de 54 M€ d'investissement réalisés en 2023 sur le budget principal. Nous y voyons notamment le poids des investissements en matière de voirie, de mobilités et de modes doux hors budget Transports, qui ne représente pas moins de 43 % du total, ainsi que ceux réalisés en matière de tourisme, d'économie et de numérique pour un tiers. Évidemment, la montée en charge de nos différents projets vient modifier annuellement cette répartition.

- Les recettes d'investissement, 60,1 M€

Cet investissement est financé hors reprise des résultats, par l'autofinancement pour 43 % et par des subventions de nos partenaires pour 30 %, soit pas moins de 18 M€, ce qui est très conséquent et fait la preuve de la capacité de Grand Besançon Métropole à mener des projets d'envergure partagés et à mener des alliances et des partenariats pour y arriver, par exemple sur les projets cyclables, le projet Synergie Campus ou la grande bibliothèque. Les autres recettes sont constituées notamment des attributions de compensation versées par les communes en investissement pour plus de 7 M€, par le produit des amendes de police pour un peu plus de 1 M€ (recettes affectées aux opérations de voirie), et par la taxe d'aménagement qui a représenté 1,7 M€, ce dernier produit étant en baisse de près de 40 % en lien avec le contexte national.

En parallèle, 70 % de la taxe d'aménagement perçue ont été reversés aux communes, ce qui a ramené la part conservée par Grand Besançon Métropole à 500 000 €, alors même que les dispositifs de requalification de voirie et de solidarité ont été abondés de 1,1 M€ dans le cadre des règles de partage

de la taxe d'aménagement appliquées depuis 2022. C'est donc un abondement complémentaire de 600 000 € que Grand Besançon Métropole a prélevé sur ses fonds propres en 2023 pour tenir ses engagements pris en matière de voirie dans le cadre du dossier de la taxe d'aménagement, ce qu'il est important de souligner.

Les budgets annexes

Comme souvent, j'irai plus vite sur les budgets annexes, non pas parce qu'ils ne sont pas importants, bien au contraire, mais simplement pour ne pas être trop long dans cette présentation du compte administratif. Les budgets annexes représentent à eux seuls près de 150 M€. Ils contribuent à plus de la moitié du fonctionnement de Grand Besançon Métropole et à 37 % de son programme d'équipement, avec près de 32 M€, ce qui témoigne de leur rôle moteur notamment en matière de transition et de proximité.

En conclusion, nous pourrions dire qu'une fois encore, en 2023, Grand Besançon Métropole a été au rendez-vous de ses engagements pour le territoire, de son projet pour les habitants, ce qui est bien le plus important au final et c'est l'orientation sur laquelle nous sommes tous d'accord. J'ai terminé cette présentation forcément synthétique, mais déjà très longue, pour laisser place, si vous le souhaitez, à vos interventions. Y a-t-il des remarques ou observations sur ce compte administratif ?

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur le Premier Vice-Président. Cher Gabriel, par rapport à cette présentation, je voudrais m'arrêter sur quelques éléments. Vous le savez, pour les plus anciens d'entre nous ici, dans cette assemblée, nous avons tous été de fervents défenseurs de ce projet de territoire qui nous anime, qui nous a animés depuis le début. Si je me souviens bien, le 29 juin 2018, nous l'avions tous voté unanimement, parce qu'il y avait un vrai consensus et une vraie dynamique engagés dans cela. Tu en fais étalage tout à l'heure, cher Gabriel, et tu as parlé de fil directeur.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Ou fil rouge, peut-être.

M. FAGAUT.- Fil directeur ou fil rouge. En tout cas, c'était dans la même lignée. Aujourd'hui, cela m'interpelle un peu, parce que lorsque l'on voit les débats du dernier conseil d'agglomération, notamment dans le cadre des ZAE (Zones d'Activités Économiques), mais aussi sur d'autres sujets qui nous ont animés ici, nous avons le sentiment que ce projet de territoire a évolué, que certains s'en sont éloignés et que des considérations politiques aujourd'hui sont venues prendre un peu le pas sur ce consensus qui nous avait animés en 2018. Et nous pouvons le déplorer aujourd'hui au sein de notre assemblée.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur quelques éléments chiffrés. Il y a une évolution des taux de réalisation, tu le sais, cher Gabriel, tu l'as évoqué. Tu as parlé de 72 %, me semble-t-il. Mais cela veut dire aussi que 28 % aujourd'hui ne sont pas tenus, ils ne sont pas réalisés. Cela me dérange. D'un côté, on affiche un taux d'investissement engagé plus important — tu as parlé de 15 M€ et tant mieux, mais d'un autre côté, on a quand même 28 % non tenus. Si l'on prend simplement sur le budget principal, nous avons 39 M€ réalisés, ce qui veut dire que 16 M€ ne se sont pas tenus sur le territoire. Je ne voudrais donc pas non plus qu'on laisse croire des choses à celles et ceux qui attendent certains éléments et qui ne les voient pas arriver, alors que si l'on regarde depuis le début de ce mandat, j'estime entre 70 et 80 M€ d'investissement affiché dans le cadre des différents BP, mais qui ne se sont pas tenus quand on cumule l'ensemble des comptes administratifs.

Un autre élément m'a aussi interpellé. Vous savez aussi mon engagement concernant le fait de faire souffler le monde économique. Nous savons que le levier fiscal devient de plus en plus compliqué pour l'ensemble des collectivités. Vous avez fait le choix d'augmenter la CFE, même si c'est minime, et nous en avons discuté par ailleurs. Néanmoins, nous voyons bien aujourd'hui que les entreprises rencontrent des difficultés, et tu l'as évoqué, cher Gabriel, notamment sur la part de TVA nationale qui est moins dynamique aujourd'hui. Nous savons que dans le cadre de leur déclaration mensuelle de TVA, ces entreprises connaissent aujourd'hui un ralentissement. Nous voyons bien que ce levier fiscal, qui était devenu quasiment le n°1 des leviers fiscaux de l'ensemble des communautés de communes et des agglomérations, est au ralenti. Je pense que c'est lié entre cette part TVA et la CFE sur laquelle on a joué à un moment donné, parce que c'est indiqué dans le cadre de ce compte administratif 2023. On serait encore bien inspiré de laisser les entreprises souffler tranquillement.

Je voudrais terminer mon propos et m'arrêter sur un élément qui fait partie de ce projet de territoire et que nous reverrons tout à l'heure au PPIF. Je veux parler de la grande bibliothèque. Je me suis penché sur ce projet. Lors du lancement dans les tout premiers PPIF, dans les années 2018 ou 2020 (je ne me souviens plus des dates précises), on avait démarré la grande bibliothèque à quasiment 50 M€. Lors du dernier conseil municipal de Besançon, on nous annonce qu'elle va être affichée à quasiment près de 100 M€. Dans le rapport du compte administratif aujourd'hui, on nous annonce que ce sont 85 M€. Où en est-on ? Quels sont les vrais chiffres ? Je voudrais surtout savoir comment on boucle le budget d'un projet d'envergure, que l'on a validé et voté ici unanimement, qui connaît 100 % d'augmentation en l'espace de quatre ans, qui passe quasiment de 50 M€ à près de 100 M€.

Je voudrais savoir comment on finalise ce budget, parce qu'aujourd'hui, on ne le voit pas forcément matérialisé dans le cadre des différentes orientations budgétaires qui nous sont présentées, et encore moins dans ce compte administratif que, Monsieur le Premier Vice-Président, vous avez bien voulu nous présenter tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas a priori.

Sur quelques observations, je mobiliserai les collègues impliqués sur la grande bibliothèque, que ce soit du côté de la Culture ou du côté de l'Immobilier. Sur les observations faites, qui ne sont pas très nombreuses, mais sur la question relative au développement économique des ZAE, je ne vais pas refaire à moi seul l'excellent débat qui a eu lieu dans cette salle lors de la dernière séance — j'y faisais allusion tout à l'heure — qui, à mon sens, débouchait aussi sur des évolutions. Je crois que j'ai dit dans mon propos que l'on aspire souvent à faire plus pour aller plus vite et plus loin. Cela a été dit, y compris sur certains territoires comme Boussières. Mais je crois que des rendez-vous sont pris en matière de COPIL, ensuite de processus décisionnel. Je forme le souhait que dans un proche avenir, nous retrouvions ce qui est exprimé ici, dans les décisions à formaliser. C'est ce que j'en sais maintenant, mais je donnerai la parole à Nicolas BODIN sur cet aspect.

S'agissant des éléments chiffrés, je souligne que nous avons progressé dans le taux de réalisation de nos investissements, puisque nous avons un tableau de marche à 70 % de réalisation. Je sais trop bien comment font quelques collectivités et je ne vise personne en particulier, mais tout le monde sait faire du 98 % ou du 100 %. Il suffit de prendre une dernière DM qui assèche les crédits en fin d'année et les taux de réalisation bondissent. C'est une formule, je ne la juge pas, mais elle a les vertus d'affichage essentiellement. Chacun sait que les dossiers, comme ceux que nous conduisons, que les communes conduisent et qui ont généralement des sections d'investissement pluriannuelles — dans la mesure où nous ne faisons pas d'AP/CP dans ma commune, je dis que c'est une section d'investissement pluriannuelle —, mais ne l'interprétez pas mal, puisque l'on sait fort bien que l'on prend la décision, on inscrit les crédits, et après, il faut le faire.

Nous avons le sentiment et le regard selon lequel un taux de 70 ou 72 % de réalisation sur les crédits inscrits est un bon niveau et en toute clarté, en toute transparence. Quand après, au compte administratif, on peut dire que l'on a investi globalement 86 M€ (montant en valeur absolue), c'est un niveau d'investissement très conséquent sur notre territoire. On récupère quelques chiffres quelquefois, mais il suffirait que l'on y ajoute des investissements faits par les communes et on rappellerait le niveau d'investissement du groupe local sur ce territoire. C'est considérable ! Évidemment, on rêve toujours de faire plus, mais objectivement, c'est considérable, et nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons sur notre territoire par rapport à d'autres. En termes de lecture des choses, il n'y a pas d'ambiguïté sur les sous-réalisations. C'est le sort même d'une opération d'investissement inscrite qui prend le temps de sa réalisation.

Sur la fiscalité et l'économie, n'ayons pas de tabou. Il s'agit bien évidemment de ne pas faire d'excès en matière de fiscalité, mais ne pas pratiquer de fiscalité manquerait aussi de responsabilité. D'ailleurs, dans un propos que j'ai tenu, le fait que nos fondements financiers sur notre territoire sont moins bons qu'ailleurs vient du fait que sur nos territoires, antérieurement, la fiscalité était moins élevée qu'ailleurs et que les compensations sont donc moins élevées qu'ailleurs. J'ai envie de dire « ne faisons pas les mêmes erreurs en 2024 que celles qui ont pu être faites par le passé ». Soyons sélectifs. J'aurais même envie de le faire avec ma casquette d'ancien dirigeant d'entreprise, parce que je le fus également. Lorsque l'on est en concurrence avec des gens du territoire, si l'on a la même fiscalité, ce n'est pas un problème. En revanche, on sait que bon nombre d'entreprises ont connu des problèmes de concurrence

par rapport à l'extérieur, ce qui est autre chose et c'est peut-être là-dessus que les choses ne sont pas allées assez vite ni assez loin, mais cela ne relève pas de notre champ de compétences.

Sur la grande bibliothèque, je vais le redire ici et je vais me retourner vers mes collègues Anthony NAPPEZ et Gilles ORY qui pourront compléter, sans oublier l'intervention de Nicolas sur le développement économique. Sur la grande bibliothèque, c'est une orientation que nous avons prise il y a déjà quelques années, ce que tu as rappelé et ce qui est très juste. Nous avons eu aussi l'ambition, que nous gardons, de faire cet investissement dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et de la culture, puisque précisément, cette grande bibliothèque présente une caractéristique assez rare d'être à la fois une bibliothèque de territoire et une bibliothèque universitaire, ce qui n'est pas si fréquent, soulignons-le. Je crois que nous pouvons tout simplement en être fiers.

De plus, c'est vrai que cet investissement évolue. Je suis encore intervenu il y a peu de temps en bureau pour dire qu'effectivement, nous connaissons des évolutions de prix en matière de marché. J'y faisais un peu allusion tout à l'heure. Je pense que c'est hélas ce que nous connaissons tous dans nos consultations par les temps qui courent. Je soulignais que ce n'était pas un motif suffisant pour dire qu'on va s'arrêter. D'ailleurs, depuis trois ans, si l'on avait arrêté tous les projets qui connaissent un peu d'inflation de prix, on aurait arrêté beaucoup de choses, y compris ce dont je parlais à propos de l'université. Nous avons là aussi quelques dossiers qui ont connu des augmentations de prix (je vais parler sous le contrôle de notre responsable de la commission d'appels d'offres).

Ayons encore une fois de la constance dans notre volonté politique, ce que je défends sur la grande bibliothèque comme sur d'autres dossiers. De plus, sur ce dossier de la grande bibliothèque — je le rappelle régulièrement chaque fois que l'on a eu des états d'âme —, nous bénéficions d'un financement extraordinaire de la part de l'État et de la Région, et je pèse mes mots. Si d'aventure nous avions eu la moindre intention d'enterrer ce dossier, je vous assure que nous n'aurions pas revu les crédits en question sur d'autres projets, ce qu'il faut avoir à l'esprit. De plus, rappelons-nous, non pas en niant le niveau de l'investissement nécessaire, mais qui n'atteint pas encore les 100 M€ à l'heure qu'il est, et les élus collègues compléteront, mais qu'il reste avec une couverture de cofinancement tout à fait exceptionnelle et un solde net très intéressant pour un tel équipement sur notre territoire.

Néanmoins, je laisse le soin à Anthony NAPPEZ ou Gilles ORY de compléter. Mais dans l'ordre où j'ai évoqué les choses, je laisse la parole à Nicolas sur le développement économique.

M. BODIN.- Je vais quand même dire un mot sur la grande bibliothèque. Tu l'as rappelé, le taux de financement est assez exceptionnel, puisque de mémoire, l'État et la Région mettent au pot près de 40 M€, ce qui est quand même assez exceptionnel, et le taux de financement de l'Agglomération est de l'ordre de 20 % du coût total. Je crois qu'aucun projet n'a été autant financé par d'autres partenaires, et nous voyons là l'intérêt de tous les financements croisés. C'est une obligation pour nous de réaliser cette bibliothèque, car la bibliothèque de sciences humaines est dans un état assez catastrophique, de même que la bibliothèque de conservation, avec des documents d'une valeur inestimable, de même que la médiathèque Pierre Bayle. Nous avons donc l'obligation de la faire. C'est vrai que l'on peut constater une évolution très forte des prix. C'est pour cette raison que certains marchés n'ont pas été passés et les élus qui gèrent ce dossier ont été très attentifs, mais à mon avis, il y a quand même une obligation à réaliser ce projet. De plus l'arrêt éventuel de ce projet nous coûterait déjà plusieurs millions d'euros déjà engagés en études, etc.

Sur le volet économique, le projet de territoire demeure totalement la boussole et il n'a pas évolué en ce qui me concerne. En effet, je constate, et je l'ai dit lors du dernier conseil d'agglomération, que par rapport aux autres agglomérations françaises, par rapport à la moyenne des autres territoires, nous avons consacré finalement moins d'espaces pour le volet économique que les autres agglomérations. C'est ce débat que nous devons avoir. En même temps, par rapport à ce débat, tout ce que nous développerons au niveau de l'économie sera en regard de ce que nous ne développerons pas en termes de logement. Il y a donc là un arbitrage très fin à avoir. Les COPIL se multiplient, nous en avons encore un demain avec Catherine BARTHELET, Marcel FELT et les autres élus sur ce sujet.

Depuis le dernier conseil communautaire, vous allez voir dans le rapport n°41 la modification de la programmation de la zone des Auxons où désormais pourront s'installer également de la petite industrie et de l'artisanat. Les courriers de cession de terrain sur les zones de Gennes et de Mamirolle sont en cours de signature. Je vous rappelle qu'en même temps, il y a le travail sur le bail à construire, dont

nous reparlerons. Il y a donc un COPIL assez important demain. Nous reparlerons de différentes zones que nous avons déjà évoquées, à la fois la zone du Clousey à Mamirolle, celle de Pouilley-Français, celle de Boussières. J'ai rencontré il y a deux jours le maire de Chemaudin qui m'a signalé un autre projet potentiel concernant les actuelles carrières qui représentent une surface potentielle de 11 ha. C'est un sujet que nous devons également regarder.

Nous sommes donc vraiment tous les fers au feu et ces dossiers avancent. Il n'y a pas de changement d'orientation sur le volet économique. En revanche, il est vrai que nous sommes un peu en retard. Je pense qu'un retard a été pris à la fin du mandat dernier, mais à l'heure actuelle, il reste sur GBM 22 ha disponibles pour l'installation d'entreprises.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, mais je crois que c'était le souhait exprimé d'aller plus vite et plus loin. C'était le sens des interventions nombreuses lors du dernier conseil. Tu avais souhaité intervenir sur la grande bibliothèque, mais j'aimerais bien qu'à la fois Anthony et Gilles complètent dans leurs domaines de compétences respectifs.

M. ORY.- Oui, je vais vous donner quelques chiffres. En juillet 2023, en phase PRO, nous étions à 71,3 M€ HT de coût global, dont 17,6 M€ pour GBM, ce qui représentait 25 % du financement. Nous avons passé l'appel d'offres « travaux ». L'estimation sur mars 2024 ressortait à 47 580 605 € et l'appel d'offres est ressorti à 52 892 214 €, soit une majoration de 5 311 609 €. Certains lots ont été déclarés infructueux et nous repartons en relance pour essayer de limiter le coût des travaux à 50,5 M€ HT, ce qui nous amènerait à mars 2024 à un coût global de la grande bibliothèque à 88 755 000 € TTC TDC (toutes dépenses confondues). Voilà les chiffres que nous avons et qui ressortent des différents COPIL jusqu'à présent, étant donné que nous avons aussi toujours des phases de revalorisation de prix et d'actualisation.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Ce qui fait partie des clauses contractuelles habituelles, mais lorsque l'on est en dérapage de prix, cela a plus de portée. Merci, Gilles, pour ces indications précises.

M. NAPPEZ.- Je complète les propos de Gilles, puisque nous travaillons tous les deux sur ce projet. Ce qui n'est pas facile à appréhender sur ces projets bâtimentaires, c'est le coût TTC et le coût HT. Gilles ORY a parlé en HT et Ludovic FAGAUT parlait juste avant en TTC. Entre le TTC et le TTC TDC, le delta n'est pas seulement de la TVA, mais il est beaucoup plus important, de l'ordre de 1,4 environ, soit quasiment le double. Quand tu cites du hors taxes, nous sommes autour de 50 à 55 M€ et sur le TTC, c'est effectivement beaucoup plus affolant.

Dans le cheminement, il ne faut pas oublier que pendant la crise énergétique, nous sommes passés sur la phase APD (avant-projet définitif), il y a eu une recharge sur le prix, due à l'inflation et l'actualisation des coûts d'estimation des travaux en raison du coût des matières premières et des matériaux qui avait évolué à l'époque d'au moins 20 %. La recharge a donc déjà été importante à l'époque. Nous avons eu une surcharge de 10 M€ que nous avons validée en conseil communautaire, si je me souviens bien. Après, il y a le côté « qui finance quoi ». La dernière actualisation de prix porte sur les appels d'offres, dont certains lots étaient dans l'assiette et d'autres l'ont largement dépassée. Certains sont ainsi attribués, d'autres relancés selon la méthode de commande publique choisie. Nous avons encore un surcoût de 5 M€, nous approchons les 90 M€ TTC TDC, ce qui fait beaucoup moins en prix HT. Cela dit, la somme est conséquente, je ne dis pas le contraire.

Si nous regardons le pool de financement, parce que nous en sommes là et à chaque fois, nous faisons des COPIL financeurs pour voir qui financera quoi dans ce projet, sans compter les dernières hausses, la Région finance 19 M€ là où nous sommes à 17,6 M€. L'Université de Franche-Comté finance 6 M€, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), donc l'État, finance 12,5 M€, ce qui est énorme, l'Union européenne finance 4 M€ et nous avons le Département à 2 M€. Ce sont en gros les ordres de grandeur du financement. Nous savons qu'à peu près tous nos partenaires n'iront guère au-delà — il faut être transparent et clair là-dessus — sauf la DRAC qui, lors du dernier COPIL financeurs a proposé de remettre 1,4 M€, ce qui est bien, mais sur 10 M€, il y a encore du chemin à faire. Nous savons que notre participation à hauteur de 17,5 M€ aujourd'hui risque d'augmenter légèrement. Il faut relancer les marchés de travaux, ceux qui ont été infructueux pour diverses raisons, notamment pour dépassement de l'enveloppe pour certains. Nous avons bon espoir que cela redescendra en dessous. C'est donc une affaire à suivre. Je ne sais pas si je réponds à tes questions, Ludovic, mais voilà le détail du projet, de là où il en est actuellement et de « qui finance quoi ».

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Je crois que tout est clairement dit. Il ne s'agit pas de minimiser les choses, mais de les dire telles qu'elles sont. Nous rencontrons sur ce dossier, en matière d'évolution tarifaire, ce que l'on rencontre sur tous les grands chantiers de bâtiment actuellement. Le distinguo entre hors taxes et toutes taxes mérite d'être souligné, sachant qu'au bout du compte, le hors taxes nous importe en matière de charges définitives. Merci. Y a-t-il d'autres choses que certains souhaiteraient dire sur le compte administratif ? Je vais mettre aux voix. Je ne vais pas demander à la présidente de quitter la salle. C'est chose faite. Je mets donc aux voix le compte administratif 2023. Y a-t-il des votes défavorables ou des abstentions ? Je vous remercie.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté élit M. Gabriel BAULIEU comme président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole, absente de la question n° 4 à la question n° 15 incluses ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Zone du Noret, Aménagement de zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de membres présents : 78

Nombre de procurations : 26

Nombre de suffrages exprimés : 104

Date de convocation : 20/06/2024

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Affectation des résultats 2023 au budget 2024

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- C'est en quelque sorte une simple question de forme, d'autant que les résultats en question ont été repris dès le budget primitif sur les budgets annexes. Mais il est repris par cette DM1 sur le budget principal. Je n'ai pas l'intention d'en faire davantage de commentaires, vous avez à la fois, dans le résumé, une vue générale, et après, budget par budget, la manipulation avec les règles de financement, des restes à réaliser, etc. Je ne rentre pas sur ces éléments techniques. S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport n°7, je le mets aux voix. Y a-t-il des votes défavorables ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la proposition d'affectation des résultats 2023 sur le budget 2024 au titre du budget principal ;**
- **confirme la reprise des résultats par anticipation au BP 2024 des budgets annexes Transports, Déchets, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Autres Zones d'Activités Economiques, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain du Grand Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Actualisation du PPIF 2024-2028 – Partie Investissement et Décision Modificative n°1 2024

Une présentation est projetée en séance.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Nous devons avoir quelques éléments visuels. Je vais m'en tenir, pour les mêmes raisons, à un texte qui a dû être appris par cœur par la personne qui pratique l'exercice, je reste donc admirateur et admiratif.

Sur ces éléments, la DM1 est l'occasion, comme nous en avons pris l'habitude depuis quelques années maintenant, de présenter l'actualisation du PPIF, mais sous sa partie Investissement, en parallèle des sujets plus traditionnels d'une décision modificative, notamment sur les recettes et les dépenses nouvelles intervenues depuis l'élaboration du budget primitif où la reprise des résultats qui font l'objet d'un rapport spécifique que nous venons d'adopter.

Une capacité d'investissement actualisée annuellement

La présentation du PPI en même temps que la DM et la reprise des résultats sur le budget principal obéissent à une logique et à une cohérence dans nos choix. En effet, ces résultats antérieurs sont une des sources majeures d'autofinancement de notre PPI. C'est en grande partie grâce à eux que nous pouvons envisager une telle ambition sur le PPI dans les cinq prochaines années. Nous l'avons dit, Grand Besançon Métropole a une épargne structurellement faible, j'ai insisté tout à l'heure, son épargne brute étant inférieure de 20 à 25 % à la moyenne des EPCI comparables. Grand Besançon Métropole dispose ainsi au final de marges de manœuvre contraintes réduisant d'autant ses capacités à emprunter, sauf à baisser de manière importante ses dépenses de fonctionnement, ce qui conduirait inévitablement à réduire son niveau d'intervention, ou sauf à augmenter la fiscalité.

Ce sont des choix d'équilibre que nous aurons à faire dans les prochaines années, comme nous les avons faits au fil du temps, mais qui sont aujourd'hui de fait repoussés grâce à cette décision que nous avons collectivement prise d'affecter l'intégralité du résultat aux opérations d'investissement à venir. Nous faisons donc beaucoup d'autofinancement grâce à ce dispositif qui n'altère pas nos niveaux d'épargne par ailleurs.

Quelques éléments de cadrage général et de rappel. Notre PPIF est bâti sur la logique d'un investissement de base de 29 M€/an sur le budget principal, majoré par un fléchage intégral de ses marges de manœuvre, que ce soit ses excédents ponctuels antérieurs ou des subventions d'équipement entendues sur certains projets (nous venons d'en évoquer et pas des moindres). Ces résultats antérieurs se sont stabilisés cette année, preuve que nous atteignons un plateau avant de les consommer intégralement à l'issue du PPI, ce PPI étant financé par ces ressources. Ce dispositif garantit en parallèle que notre PPI est financé totalement. Beaucoup de collectivités aimeraient en dire autant alors que nous en voyons certaines contraintes de stopper net certains de leurs projets et de leurs financements ou décider une brusque hausse de leur fiscalité.

La construction et la programmation du PPI s'appuient sur un objectif de taux de réalisation annuelle de crédit de 70 %, ce que je rappelais tout à l'heure en écho aux questions posées. Cela détermine une capacité de programmation à la fois soutenable et réaliste, programmation qui a été majorée, faut-il le rappeler, de 90 M€ depuis 2020 sur le seul budget principal. Preuve du réalisme de notre stratégie financière, le taux de réalisation des crédits de paiement sur le budget principal, qui avoisinait 70 % au compte administratif 2022, a cette fois été légèrement dépassé en 2023, à hauteur de 72 % au compte administratif. La logique que nous nous sommes accordée d'autorisation de programme globale sur les cinq prochaines années permet une modulation des montants en fonction des années, selon les besoins annuels des crédits de paiement des opérations, avec des pics certaines années lors de la réalisation opérationnelle des plus gros projets tout en restant dans le respect des équilibres pluriannuels globaux.

Cela permet également d'accélérer certaines opérations une année donnée, comme cela est proposé sur la présente décision modificative en matière d'éclairage public avec une baisse les années suivantes dans le cadre de l'équilibre global.

Je souhaitais également rappeler que le PPIF pour ses deux pans, investissement et fonctionnement, est travaillé par un comité d'élus en collectif qui soumet ses propositions d'arbitrage au bureau, en vérifiant en continu la cohérence avec le projet de territoire en étant vigilant quant au coût global de nos projets. Je saisis donc cette occasion pour adresser mes remerciements aux élus participant au comité PPIF pour la qualité du travail mené ensemble, pour toutes les pauses méridiennes que nous passons en présentiel ou en visio pour nous pencher ensemble sur notre avenir. Merci pour ce travail collectif qui solidifie nos démarches.

La forte ambition de GBM en matière d'investissement

Cette logique d'autorisation de programme global et de modulation annuelle de crédits de paiement permet, au sein de la prospective et sans modification des autres hypothèses en recettes et en dépenses, de passer d'un PPI de 356 M€ sur la période 2023-2027 à un PPI d'un peu plus de 370 M€ sur la période 2024-2028 pour le budget principal.

Au-delà des opérations phares déjà lancées, tels la grande bibliothèque, le programme Synergie Campus, le programme de rénovation urbaine de Planoise, le Plan Local d'Habitat, les aménagements de la RN57, la rénovation de La City, le schéma directeur de requalification des ZAE, le CPER (Contrat Plan État-Région) Enseignement supérieur pour ne citer que quelques exemples, l'actualisation du PPIF rend notamment possible la prise en compte d'un ensemble d'opérations nouvelles ou de variations de coûts sur des projets lancés. Nous le savons, des incertitudes persistent encore, par exemple sur la grande bibliothèque, ce que nous venons d'évoquer. Par rapport à l'estimation en phase de projet, le PPI sera ajusté par la suite en fonction des résultats définitifs des appels d'offres et des financements obtenus dans le cadre de l'équilibre global et maximum du PPI.

S'y ajoute le PPI porté par les budgets annexes, notamment Transports, Assainissement, Eau et Chauffage urbain, budgets les plus porteurs d'investissement pour plus de 191 M€. Tous budgets confondus, le PPI représente près de 561 M€ pour les cinq prochaines années. C'est donc à raison d'environ 2 800 €/habitant que GBM va investir. Je crois qu'en termes d'ambition, c'est inédit et, je pense, incontestable, avec cette notion rappelée tout à l'heure, que c'est un niveau d'engagement avec un niveau de financement à 70 %.

Près de 561 M€ sur 2024-2028 au service du projet de territoire

Vous avez à l'écran la répartition de notre PPI tous budgets confondus par grand domaine, même si c'est une vision forcément schématique, beaucoup de projets répondant à plusieurs axes. On y voit notamment l'importance de nos projets en matière de mobilités et de modes doux, mais également en matière de transition et de cadre de vie. Cela donne un aperçu de la richesse des engagements du projet de territoire.

La décision modificative n°1 de 2024 (hors reprise du résultat n-1)

En matière de décision modificative — je passe à l'autre volet de ce rapport à proprement parlé — quelques éléments parmi les plus importants. En matière de fiscalité, nous avons un remboursement à effectuer à l'État de 438 000 € au titre de la TVA 2023 du fait des estimations trop hautes faites au niveau national jusqu'en fin d'année 2023. Nous voyons la difficulté de prévisibilité de cette taxe, car c'est la deuxième année consécutive que nous devons reverser une partie l'année suivante, ce qui n'est jamais très agréable. On se réjouit toujours quand on nous annonce une hausse du reversement et on est moins heureux quand il s'agit de reverser. Un ajustement de 96 000 € est réalisé sur la Dotation Globale de Fonctionnement suite à une notification de l'État intervenue trop tardivement pour être intégrée dans le BP. La DGF représente au total 18,4 M€ en 2024, en hausse de 1,2 %, donc de 226 000 € par rapport à 2023. Nous sommes donc en hausse en matière de DGF, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités.

Par ailleurs, quelques ajustements de crédits sont prévus en fonctionnement, notamment sur la gestion de la base de loisirs d'Osselle-Routelle suite au choix définitif de gestion du site, puisque nous avons envisagé de fonctionner en DSP et finalement, après infructuosité, nous fonctionnons sur la base de marchés distincts entre la gestion de la base, le camping et la restauration, ou pour des prestations de sécurité et de l'infrastructure du réseau informatique en parallèle de difficultés de recrutement particulières pour ce secteur. Nous avons des besoins que nous couvrons par des prestations extérieures faute d'avoir tous nos moyens humains en interne.

En matière d'investissement, est prévue l'inscription à hauteur de 345 000 € pour le remboursement d'un produit de taxe d'aménagement perçu en 2022 suite à l'annulation d'un permis de construire avec, en parallèle, le remboursement des 70 % déjà versés à la commune concernée qui en a, bien sûr, été informée et qui a instantanément répondu favorablement. C'est la moindre des choses, mais c'est bien aussi de le dire.

En matière de dépenses nouvelles, citons un glissement de crédit de paiement sur l'opération « le Numérique » de 50 000 € pour le recours et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre la définition de la stratégie en matière de déploiement de l'open data. De plus, 200 000 € sont également prévus pour conduire une expérimentation de matériaux spécifiques pour résoudre certains désordres d'aménagement sur le GLO du tramway (emprise du tram). Les spécialistes pourront indiquer ce dont il s'agit, mais c'est vrai que nous avons des problèmes d'incompatibilité de matériaux entre le tracé du tram et les abords. Nous ouvrons donc 200 000 € en DM1 pour faire un test, sachant que les dégâts que nous enregistrons sont plus conséquents que cela, mais pour l'instant, nous ne sommes pas sûrs de la méthode à utiliser. Il s'agira de tester et de voir comment, sur l'exercice suivant, nous réglerons cette affaire.

Ce sont également 500 000 € proposés à destination des travaux de sécurisation sur les ouvrages d'art des falaises de la côte de Morre et le versant Rivotte, et 200 000 € sont inscrits par anticipation au titre de l'éclairage public pour la réfection des lignes de vie pour l'éclairage de la Citadelle suite à des contrôles récemment opérés et ceci en anticipation des crédits 2025. Nous lisserons ainsi les choses. Les budgets annexes, quant à eux, ne font l'objet que de menus ajustements par redéploiement de crédits.

Voilà les éléments que je souhaitais vous communiquer en commentaire de cette actualisation du PPI et de cette DM1. Sur ce rapport global, y a-t-il des interventions ? Qui demande la parole ?

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur le Premier Vice-Président. Un peu dans la lignée de ce que je viens d'évoquer, c'est vrai que sur le PPIF, nous nous étions longuement entretenus et nous avons longuement débattu dernièrement, parce que nous voyions arriver des éléments pour lesquels nous n'étions pas forcément engagés conjointement ici, au sein de cette assemblée. Nous avons vu migrer des projets pour lesquels nous n'avions pas forcément mandat au sein de cette assemblée. C'est pour cette raison que nous nous en étions un peu offusqués à l'époque. Je voudrais vraiment revenir sur ce PPIF et nous partageons quasiment une grosse globalité des engagements portés. Ce qui m'inquiète, c'est une projection avec un taux de réalisation à hauteur de 70 %. Ce qui peut être dérangentant par rapport à tout cela, c'est qu'en plus, on laisse à croire à des structures que l'on va investir sur différents projets, qu'on va pouvoir les développer et les porter, sauf qu'en fin de compte, ils ne verront jamais le jour.

Je me questionne, parce que je regardais le PPIF à décembre 2019. Il était quasiment à hauteur de 238 M€. Je parle simplement du budget principal, comprenons-nous bien. Aujourd'hui, nous sommes à peu près à 370 M€ d'investissement prévus sur le budget principal, soit +130 M€ en l'espace de quatre ans. C'est normal, on se projette. Mais tout est-il finançable ? Ce n'est pas mon sentiment. Tu le dis toi-même, ce sont 70 % dans le cas de notre projection. Tout n'étant pas finançable, faut-il vraiment laisser à croire, dans le cadre d'un PPIF, sur des investissements qui ne se tiendront jamais ? C'est ma première question. Deuxièmement, derrière, cela ne vient-il pas amputer tout naturellement le mandat à venir, donc obérer les finances du mandat à venir ? C'est ce qui peut être inquiétant aujourd'hui. C'est normal qu'un PPIF soit évolutif, qu'il soit prévisionnel, je n'ai pas de problème avec cela. Sauf qu'aujourd'hui, on voit bien que tout n'est pas finançable, que tout ne sera pas réalisé. Par conséquent, on laisse à croire et cela vient amputer le budget du mandat à venir, ce qui me dérange un peu au niveau de ce PPIF.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- OK, merci. J'apporterai quelques réponses. Y a-t-il d'autres interventions sur le PPI, sur le versant PPI évoqué aujourd'hui et sur la DM1 ? Il n'y en a pas. Sur deux points que nous avons déjà évoqués à plusieurs reprises, sur la construction de notre PPI et sa réalisation, nous sommes dans un contrat très clair lorsque précisément, on fonctionne avec une enveloppe d'engagement et un indicateur d'exécution. Je ne suis pas sûr que toutes les collectivités soient aussi transparentes que cela sur la manière précisément d'inscrire leur action d'investissement dans la durée. Il s'agit tout simplement d'un dispositif glissant dans le temps, adapté au fait que nulle part ailleurs on inscrit 100 et on réalise 100, sauf s'il s'agit d'apporter un fonds de concours, évidemment, mais quand on fait une réalisation, on sait très bien que les choses ne vont jamais tout à fait au rythme envisagé.

Regardez quelques chefs d'entreprise sur la réalisation des choses. C'est inhérent même à l'action d'investir que d'avoir ce différé dans le temps. Mais prendre une forme de contractualisation politique

sur ce sujet que de dire « on inscrit 100, parce qu'on sait qu'on va en financer 70 et que les 30 glissent sur l'exercice suivant », il me semble que c'est un contrat clair et ambitieux même dans ses termes et très ambitieux dans ses montants. Tu as bien voulu rappeler les montants, Ludovic, merci. J'insistais dessus tout à l'heure. C'est donc une question de méthode et d'affichage.

Encore une fois, nous pouvons vous proposer une manipulation budgétaire de fin d'exercice où nous faisons une dernière DM, nous supprimons 30 % des crédits ouverts et nous disons que nous avons fait une réalisation à 100 % du budget. Mais s'agissant de la programmation pluriannuelle, nous n'aurons rien changé au film. Ce n'est donc pas le choix que nous faisons et nous essayons de tenir ce cap dans une clarté absolue. Cela dit, cela emporte la deuxième question. Ludovic FAGAUT a raison de nous interroger, mais chacun l'a compris et comme cela, nous nous le disons très formellement. Ce PPI a un affichage, bien évidemment, qui dépasse la durée du mandat. Néanmoins, soyons modestes, les amis. Notre mandat est à durée déterminée, la vie de nos collectivités nous dépasse et c'est à la vie de ces collectivités au service desquelles nous sommes. Sachons concilier ces aspects et les assumer. Bien évidemment, il serait étrange de se dire « nous sommes élus pour six ans. À la fin de la sixième année, on n'a rien engagé de nouveau, on a tout arrêté pour laisser table rase et recommencer à zéro ».

Dans la mesure où nous savons fort bien qu'il faut au moins trois ans pour lancer certaines opérations, nous ne risquerions pas d'aller trop vite ni trop loin. La réalité est celle qu'a rappelée Ludovic. Oui, les décisions que nous prenons engagent au-delà du mandat. C'était vrai que les mandats antérieurs et c'est vrai dans nos mandats municipaux, etc. Regardons bien ce que nous faisons que ce soit sur des engagements du type PPI ou des engagements plus conséquents. Quand on a fait un emprunt sur 20, 25, 30 ou 40 ans, on a collé une charge aux collègues à venir pour quelques mandats. C'est la loi du genre. Ce qui importe dans cette affaire, pour la clarté politique, c'est que ce soit affiché, et précisément, avec ce PPI, nous l'avons tous en main. Nous l'avons dans le dossier. Nous savons donc fort bien quel est le niveau d'engagement, et c'est vrai que des élus arrivant en 2026, ce qui sera le cas, seront d'abord tenus par les engagements que nous avons pris, oui, ici comme ailleurs.

La différence peut-être est que précisément, nous l'écrivons partout. Tout le monde a ce PPI. Comme je le disais, il a une valeur contractuelle politique forte. C'est aussi bien évidemment un instrument de pilotage et de gestion. Il m'arrive simplement de devoir rappeler sans cesse que si l'on considère qu'on peut et qu'on doit gérer ce PPI comme une autorisation de programme globale, je me dois simplement de temps en temps de rappeler que fonctionnant ainsi, lorsqu'on a fait un pic de dépenses une année, cela nécessite bien évidemment qu'il y ait un creux l'année ou les années suivantes. Il faut bien évidemment récupérer ce qui a été dépensé par anticipation. Mais cela offre la souplesse pour piloter les dossiers. Cela étant, il faut que nous tenions le niveau global, sans quoi tout est déséquilibré et ce contrat global ne tient plus. Néanmoins, il a comme caractéristique, comme le rappelait très justement Ludovic FAGAUT tout à l'heure, d'être dans la durée, ce qui est le cas de notre PPI 2024-2028, soit sur les années 2026, 2027 et 2028. C'est dans le calendrier. A priori, nous avons plutôt l'intention de présenter la même chose l'année prochaine jusqu'en 2029, mais parce que la vie de notre établissement dépasse notre calendrier de mandat municipal et communautaire. Assumons-le tout simplement.

Voilà la réponse que je fais. Il n'y a pas de dissimulation ni de complexe ni de crainte particulière. C'est la loi du genre dans la vie des collectivités et nous avons tout simplement la responsabilité non seulement de le faire, mais aussi de le faire en totale transparence et sur la base de nos décisions collectives. Voilà les réponses que je souhaitais apporter à ces excellentes questions qui m'ont permis de le redire. S'il n'y a rien d'autre sur ce rapport n°8, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il y a 10 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 absents, le Conseil de Communauté approuve la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2024 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire annexé au rapport.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de membres présents : 78

Nombre de procurations : 27

Nombre de suffrages exprimés : 95

Date de convocation : 20/06/2024

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 95

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

9. Révision des autorisations de programme (AP), autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP)

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Ce rapport demande moins de présentation. Deux AP-CP sont en cause sur les aides à la pierre et le PNRU (Programme National pour la Rénovation Urbaine). Pour les aides à la pierre, il y a une augmentation du programme. Dans la mesure où c'est par délégation de l'État, cela augmente en dépenses et en recettes. Sur le PNRU, c'est un classique, puisqu'il s'agit d'un ajustement de calendrier. Y a-t-il des observations sur ce rapport n°9 que je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision de l'échéancier de crédits de paiement de l'autorisation de programme « PNRU 2016-2024 » ;
- l'augmentation de l'AP « Aides à la pierre » équilibrée en dépenses et en recettes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Dotation de Solidarité Communautaire – 1^{er} versement 2024

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Vous savez que nous différons tout ce qui touche à la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) « carte d'identité et passeports », etc. Nous proposons de la reconduire à l'identique. S'il n'y a pas d'observation sur le rapport n°10, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale », y compris nouvelle enveloppe « revenus », calculés au titre de l'année 2024, soit 2 376 772 €,
- le montant et le versement du volet « économique », soit 1 675 159 € au titre de l'année 2024,
- le montant et le versement du volet « aires d'accueil des gens du voyage » à hauteur de 71 092 €,

Soit un montant total provisoire de 4 123 023 € au titre de la DSC 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Fonds de soutien aux équipements communaux de bassin de vie et fonds climat – Attribution de fonds de concours à plusieurs communes

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il y a deux dossiers, dont vous avez pu prendre connaissance, concernant Saint-Vit et Vaire. Je n'ai pas de commentaire particulier à faire, sauf un. Ce fonds que nous avons décidé de créer ensemble a comme caractéristique essentielle non pas de s'adresser aux communes, mais de s'adresser aux communes pour des opérations d'investissement de bassin de vie. Dans le règlement, nous avons défini celles qui étaient concernées. Avant que les dossiers soient soumis en conseil, cela fait partie des choses qui sont vérifiées. J'ai beaucoup insisté à l'adresse des services pour que toutes les étapes soient vérifiées avec une vigilance absolue. Nous n'avons pas décidé ensemble de créer ce fonds pour être le quatrième financeur de toutes les opérations communales. C'est donc une condition sine qua non pour pouvoir en bénéficier.

Y compris ce que nous votons ce soir, s'il s'avérait dans les vérifications, que cette condition ne soit pas satisfaite, il conviendrait sans doute d'y revenir. Je veux que nous soyons très clairs là-dessus.

Autrement, nous nous tromperions entre nous tous. Voilà la précision que je voulais de nouveau apporter, mais ceux qui m'ont entendu en commission et en bureau ne sont pas étonnés, puisque j'ai tenu les mêmes propos. Y a-t-il des observations sur ce rapport n°11 ? Je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est décidé. Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours :
 - à la commune de Saint-Vit,
 - d'un montant de 128 622,00 € pour la construction de la salle d'activité intergénérationnelle sur le site de la Hourette, au titre du fonds de *Soutien aux équipements communaux de rayonnement sur le bassin de vie*,
 - d'un montant de 2 191 € pour la construction du groupe scolaire sur le même site, au titre du *fonds Climat*.
 - à la commune de Vaire, d'un montant de 164 339,00 € pour l'extension de la salle polyvalente et la création de la médiathèque au titre du fonds de *Soutien aux équipements communaux de rayonnement sur le bassin de vie*.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12. Prestation de nettoyage de divers locaux et vitrerie – Lancement et autorisation de signature de l'accord-cadre

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport n°12 est approuvé.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une consultation pour le nettoyage de divers locaux et vitrerie en groupement de commandes ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les lots n° 1, 2, 3, 4 et 6 de l'accord-cadre avec les entreprises déclarées titulaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13. Terres de Jim : convention de partenariat de Grand Besançon Métropole sous forme de prestations

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- C'est le choix que nous avons fait pour soutenir cette grande manifestation portée par les jeunes agriculteurs du département, mais qui se passe sur notre territoire en septembre à Mamirolle, commune agricole plus que symbolique avec l'École Nationale d'Industrie Laitière (ENIL) qui est autant investie dans la qualité de l'eau désormais et avec notre intention. Cela fait partie des éléments sur lesquels nous avons beaucoup insisté auprès des jeunes agriculteurs pour que cette opération soit aussi un modèle du genre en matière de qualité de réalisation, c'est-à-dire de respect du site, de respect, puisque bien sûr, on nous le fait remarquer, mais nous avons bien remarqué auparavant, que nous sommes — je regarde les collègues de l'Eau et l'Assainissement — sur le bassin versant d'Arcier, bien évidemment, mais nous savons que nous y faisons de la culture. Nous avons d'ailleurs des partenariats avec l'agriculture sur ces territoires.

De plus, en matière de propreté, pour tout ce qui touche à l'eau et qui touche aux déchets, nous avons une contractualisation avec les jeunes agriculteurs assez rigoureuse, à laquelle ils ont volontiers adhéré. Nous espérons que les choses se sont bien passées, mais eux-mêmes étaient déçus de ce qu'ils avaient vu — vous ne le répétez pas — à Cambrai l'année dernière. Ils ne souhaiteraient donc pas donner la même image. Voilà les précisions que je souhaitais apporter sur ce rapport n°13. Y a-t-il des

observations ? Je mets ce rapport n°13 aux voix ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est approuvé, merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la proposition d'aide sous forme de valorisation des prestations de GBM,**
- **autorise Mme la Présidente à signer les conventions de mise à disposition du matériel.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14. Convention de gestion de services événementiels, d'organisation de manifestations et de transports de la Ville de Besançon au profit de Grand Besançon Métropole

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- C'est ce que l'on appelle « les relations publiques ». Est-ce bien ainsi, Monsieur le Directeur général ? Nous vivons sous l'empire d'une convention. Nous avons envisagé une mutualisation un trait de temps, mais finalement, nous en restons au régime de la convention. Pour que tout cela fonctionne en parfaite fluidité, ces services interviennent pour le compte de la Ville ou pour le compte de Grand Besançon pour tout ce qui concerne les manifestations organisées et les déplacements lorsque c'est nécessaire. Tel est l'objet de ce rapport n°14. Y a-t-il des observations ? Je mets le rapport n°14 aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le projet de convention de gestion de services événementiels, d'organisation de manifestations et de transports de la Ville de Besançon au profit de Grand Besançon Métropole,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15. Evolution des régimes indemnitaires suite à la signature d'un protocole d'accord avec les organisations syndicales représentatives

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Je vais le faire rapidement. Je l'évoquais encore tout à l'heure dans mon propos concernant le compte administratif et la prime exceptionnelle inflation de l'exercice 2023. Nous avons pris l'engagement en bureau et en conseil communautaire de reconduire l'enveloppe, ce que nous avons fait de manière tripartite Grand Besançon/Ville de Besançon/CCAS. C'était quand même plus simple dans la mesure où nous fonctionnons avec des ressources humaines mutualisées. Il s'est agi, depuis le début de l'année, de faire en sorte que cette enveloppe puisse être attribuée de manière consolidée, donc pérenne sur les bases négociées avec les organisations syndicales. Ce fut long, un peu laborieux, un peu difficile. Mais c'est le charme de toutes les négociations sociales et nous en avons bénéficié dans ces négociations-là, comme dans d'autres.

Cependant, nous avons régulièrement rappelé à nos interlocuteurs qu'il n'était pas si fréquent que les employeurs mettent sur la table ce que nous avons mis, ce qui ne nous a pas été contesté au demeurant, mais il y a eu des discussions, les priorités des uns n'étant pas forcément celles des autres, même si sur un fond commun nous nous retrouvons tous pour donner un sérieux coup de pouce aux plus basses rémunérations. Mais ce n'était pas que sur les plus basses rémunérations que des écarts étaient à combler. Vous retrouvez ces éléments dès la première page du rapport que je ne vais pas vous servir dans son détail. C'est une des orientations qui avait un intérêt lorsqu'on vise notamment les métiers les moins rémunérés, mais également les secteurs à régimes indemnitaires les moins favorisés. Nous avons touché là souvent une majorité — je raisonne globalement et pas uniquement sur le Grand Besançon — particulièrement à la Ville de Besançon, car tout ce qui concerne le secteur de l'enfance notamment, ce sont des collaboratrices pour la plupart et qui se trouvaient sur les rémunérations les plus modestes. C'est la raison pour laquelle lorsque nous avons communiqué sur le sujet, nous avons souligné cet aspect des choses, qu'il y avait revalorisation des rémunérations les plus modestes, et

notamment une revalorisation particulière touchant les femmes dans nos services, même si c'est est à la Ville de Besançon, mais qu'importe, l'objectif est là.

Sur certaines autres catégories, même si nous n'étions pas sur les catégories C, il y avait des ajustements à faire. C'est ce qui était réalisé. Bien évidemment, c'est après un compromis entre tout cela qui n'a pas réuni l'unanimité des organisations syndicales qu'un accord a été trouvé de manière majoritaire avec les organisations syndicales. Nous nous en réjouissons, mais c'était un passage obligé avant que nous puissions statuer sur ce rapport. Pour ce qui concerne Grand Besançon, l'enveloppe affectée à cette opération, par la mécanique adoptée transversalement dans les trois entités, nous en gardons un peu sous le pied, ce qui va nous permettre de requalifier un certain nombre de postes. Nous avons quelques postes pesés en C qui devraient être en B, mais cela va prendre un peu de temps, parce que bien évidemment, il s'agira de vérifier les pesées des postes respectifs. Cela étant, nous en avons un certain nombre en tête sur lesquels nous sommes alertés par les Directions.

Nous souhaitons également, dans le même esprit finalement, compléter le dispositif par ces mesures que l'enveloppe que nous avons affectée à cela nous permet. Voilà ce que je peux dire.

S'adressant à Élise AEBISCHER. Élise, si tu souhaites faire un commentaire particulier, puisque nous sommes au service de la cause commune dans cette affaire, tu n'hésites pas. Tu peux même tomber le masque pour l'occasion.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport n°15 est adopté.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **L'évolution du groupe de fonctions C10 ;**
- **Les montants de référence proposés pour l'attribution de l'IFSE ainsi que les critères de modulation individuelle ;**
- **La création d'une IFSE de sujétions pour les maîtres d'apprentissage ne remplissant pas les conditions statutaires pour pouvoir bénéficier de la NBI correspondante ;**
- **La revalorisation de l'IFSE de soins aux animaux.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. RN57 – Achèvement du contournement de Besançon – Aménagement de la section comprise entre les « Boulevards et Beure » - convention relative au financement

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- La parole est à Yves GUYEN.

M. GUYEN.- Merci, Gaby. Je vais prendre un peu de temps pour vous présenter ce rapport. Tout d'abord, je ne vais pas refaire l'histoire, mais je voulais vous signaler que dans le cadre du secteur nord, nous commençons à voir le bout du chemin. En effet, nous aurons bientôt des raccordements sur la Haute-Saône. Ce rapport d'achèvement consiste bien évidemment à répondre aux enjeux suivants :

- permettre au trafic de transit et d'échange empruntant la RN57 d'éviter le centre-ville de Besançon ;
- fluidifier le trafic routier sur les différents échangeurs et renforcer la multimodalité autour de cet axe majeur de Besançon ;
- améliorer l'organisation des déplacements dans l'ouest de l'agglomération bisontine ;
- sécuriser l'axe en mettant aux normes les échangeurs et en y créant des bandes d'arrêt d'urgence ;
- améliorer l'insertion environnementale de l'axe en créant un assainissement routier, en mettant en place des protections acoustiques pour les riverains et en limitant les impacts écologiques.

Je rappellerai que le 28 juin 2021, lors du conseil communautaire, des questionnements sur le projet ont été abordés — ce sont bien évidemment des questions restées ouvertes — et ils devraient nécessiter des réponses complémentaires de l'État. Ils concernent :

- le plan de financement ;

- le non-traitement de la problématique des trafics ;
- une réponse insuffisamment satisfaisante à la fracture urbaine ;
- le volet paysager ;
- la consommation d'espaces.

Sur ces sujets, suite à des contacts que j'ai eus avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), s'agissant du plan de financement, celui-ci prévoit bien la participation de GBM à hauteur de 25 % du montant de l'opération, ce que nous avons déterminé. Le Département finance le plus la première phase de travaux. On peut remercier le Département d'avoir accepté de changer le scénario du barreau « Beure-Micropolis » et de passer sur le barreau « tours de l'Amitié-Micropolis », ce qui permettra de désenclaver le quartier de Planoise, mais je reviendrai sur le sujet. Sur cette première phase, la part forfaitaire du Département a été actualisée par rapport aux chiffres de 2021, soit une participation de 15,5 M€ pour la phase 1. Pour rappel, en 2021, le Département prévoyait un financement total de l'opération à 15,9 M€, c'est-à-dire que le delta entre 15,5 M€ et 15,9 M€ devait être en globalité du fait du changement de scénario du barreau. Bien évidemment, dans cette première phase, le Département paiera beaucoup plus et dans la seconde, il paiera moins. La part des autres cofinanceurs pour cette première phase est donc abaissée d'autant et celle de GBM est à hauteur de 23 % au lieu de 25 %, puisqu'il y a une différence sur les participations.

Pour la seconde phase des travaux, la part du Département sera plus faible, puisqu'il y aura moins d'ouvrages en lien avec les réseaux départementaux. Il y aura donc un rattrapage de financement pour les autres cofinanceurs. En effet, si l'on paie moins sur la première tranche, on paie plus sur la deuxième. Mais en tout état de cause, GBM restera à 25 %, l'État à 50 % et la Région à 12,5 %.

S'agissant de la deuxième question qui avait vu le jour en 2021 concernant le non-traitement de la problématique du trafic, l'État lance une étude spécifique à ce sujet. Je ne sais pas s'ils ont reçu la lettre de Monsieur le Préfet que je détiens ici, mais les élus et les associations ont été informés du lancement de cette étude par la Préfecture, qui se déroulera en trois parties. Pour la caractérisation du trafic de poids lourds sur la RN83 et les nuisances liées spécifiquement, il s'agira d'abord d'objectiver le trafic des poids lourds sur la RN83 entre Bersaillin et Beure. Le point suivant concerne la réponse sur la partie insuffisamment satisfaisante de la fracture urbaine. De ce côté, l'État engage, concernant ce volet d'insertion paysagère et urbaine, un bureau d'études, un assistant de maîtrise d'ouvrage paysagiste, dont le rôle doit être d'accompagner la DREAL depuis les études techniques détaillées jusqu'à l'issue des travaux afin de garantir une insertion urbaine paysagère environnementale de qualité pour le projet. C'est sur la fracture urbaine et l'étalement urbain qu'il a été identifié. Celui-ci est bien pris en compte dans le cadre des documents d'urbanisme en cours de rédaction, notamment le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Sur la partie consommation de l'espace, la DREAL a décidé de ne pas prévoir l'aménagement de l'aire de contrôle des poids lourds, ce qui était souhaité aussi par la présidente, comme prévu initialement, mais plutôt d'utiliser une surface déjà artificialisée pour réaliser les contrôles de poids lourds en entrée.

Enfin, s'agissant de l'inversion du phasage des travaux, il a été décidé lors des négociations relatives au CPER 2023-2027 de manière concomitante de réaliser les travaux PNRU et les travaux d'aménagement de la RN57 au bénéfice des habitants du quartier de Planoise, Terre Rouge et Saint-Ferjeux et de leur qualité de vie. Je vous informe, pour ceux qui ne le savent pas, que le CPER est signé depuis la semaine dernière entre la Région et l'État ; cela a peut-être été fait sans tambour ni trompette, mais les circonstances actuelles l'exigeaient. Cette phase de travaux permettra la réalisation d'ouvrages et de voies en faveur des modes alternatifs à la route et à la redistribution de l'espace public au profit des voiries locales. Les transports en commun et les modes actifs auront une amélioration de la multimodalité dans ce secteur urbain. Ce sera également l'occasion unique de moderniser les accès et dessertes du site de Micropolis pour les modes actifs, les transports en commun et les usagers routiers. Enfin, les ouvrages de protection contre le bruit permettront d'améliorer la qualité de vie des riverains de ce secteur.

Ce sont les réponses que j'ai pu obtenir auprès de la DREAL concernant ces questionnements que nous avons émis en 2021. Je dois préciser également que pour le Département, c'est la réflexion complète du diffuseur de la rue de Dole, avec la réfection de l'ouvrage. C'est pour cela que le montant est assez important.

Des ouvrages dédiés aux transports en commun sont prévus dans le cadre de ce projet. Ce sont deux voies réservées aux transports en commun pour la desserte de Micropolis, l'une qui relie le giratoire de Planoise à la route de Dole, l'autre qui permet aux transports en commun de sortir de la RN57 pour desservir le pôle d'échange multimodal avec un arrêt également pour le site de Micropolis. Ensuite, ce sera un ouvrage dédié aux transports en commun et aux modes doux permettant de relier la rue des Flandres-Dunkerque 1940 à la route de Dole, ce qui générera bien évidemment une nette amélioration de la desserte nord du quartier de Planoise.

Le développement des modalités douces est également un objectif du projet dans la mesure où l'axe nord-sud est un itinéraire structurant du schéma cyclable de l'agglomération. Ainsi, les voies de mode doux continues, sécurisées et connectées aux aménagements existants sont prévues dans le cadre du projet. Cela représente :

- un itinéraire de 6 300 m d'aménagement ;
- deux ouvrages de franchissement de la RN57 ;
- un passage sous la route de Dole ;
- un ouvrage franchissant le Doubs.

Sur la partie du Doubs, nous sommes aujourd'hui en discussion avec les autres cofinanceurs. GBM souhaiterait se porter maître d'ouvrage, comme le souhaitait le Préfet de Région, pour pouvoir avancer dans ce CPER qui sera un peu différent. Bien évidemment, sera sortie de la mobilité la création de l'ouvrage sur le Doubs. Ce sont des discussions que nous aurons avec les différents partenaires.

Le projet a été inscrit au CPER 2015-2020 de la Franche-Comté à hauteur de 8 M€. La clé de financement inscrite au CPER 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022 est la suivante :

- 50 % État ;
- 12,5 % Région ;
- 37,5 % autres cofinanceurs.

À l'époque, c'était 25 % pour GBM et 12,5 % pour le Département.

Afin de financer les premières acquisitions foncières d'opportunité (avant la déclaration d'utilité publique), une première convention financière entre l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la communauté d'Agglomération du Grand Besançon a été signée le 30 avril 2019 à hauteur de 1 M€ avec en termes de répartition 50 % pour l'État, 37,5 % pour Grand Besançon Métropole et 12,5 % pour la Région. Une seconde convention financière entre ces mêmes acteurs a été signée le 30 juin 2022 à hauteur de 3 M€ avec la même répartition. Un avenant est venu prolonger la validité de cette convention pendant la période transitoire comprise entre la fin du CPER 2015-2022 et la signature du nouveau CPER 2023-2027. Lors de la réunion du COPIL du 22 décembre 2021, les participants se sont entendus sur la répartition financière suivante des travaux, évalués à 130 M€ en valeur 2020 : 50 % seront supportés par l'État, 25 % par Grand Besançon Métropole et 12,5 % par la Région. Pour GBM, le taux de 25 % représente un maximum, ce qui a été répété à maintes reprises.

Le Département du Doubs a fait le choix d'une participation forfaitaire selon les trois axes de financement suivants, en lien avec les compétences départementales :

- prise en charge financière des travaux à réaliser sur les ouvrages existants du réseau départemental (RD 673) qui sont réutilisés dans le cadre du projet ;
- prise en charge financière des travaux de construction des nouveaux ouvrages en interaction avec le réseau départemental (RD 673) ;
- prise en charge financière d'une part de 25 % de la totalité des aménagements modes actifs prévus au projet (passerelles et voies modes actifs).

Lors de la réunion du COPIL du 12 juillet 2023, pour tenir compte d'une enveloppe financière du CPER contrainte, les participants se sont entendus sur un phasage des travaux sur deux CPER. Ils se sont accordés sur le phasage suivant :

- la première phase de travaux, financée dans le cadre du CPER 2023-2027, sera la section comprise entre le diffuseur de l'Amitié et celui de Planoise ;
- la seconde phase de travaux sera financée dans le cadre du CPER 2028-2032.

Au total, les clés de financement ne sont pas modifiées. En prenant en compte 4 % d'actualisation par an, un montant actualisé de 84 M€ est à financer dans le cadre du CPER 2023-2027 pour cette

opération. La participation forfaitaire de Département du Doubs a été évaluée à hauteur de 15,9 M€ en valeur 2020 pour la totalité de l'opération. Pour les travaux de la section comprise entre le diffuseur de l'Amitié et le diffuseur de Planoise, le montant est de 12,7 M€ en valeur 2020. Pour tenir compte de l'actualisation, le montant à financer par le département du Doubs pour cette première phase de travaux s'élève à 15,5 M€. Lors de la réunion du COPIL du 4 décembre 2023, la Présidente du Département du Doubs a accepté d'actualiser sa participation forfaitaire à 15,5 M€. Le montant restant à financer par les autres cofinanceurs est donc de 68,5 M€. C'est l'objet de la présente convention qui concerne la phase 1. Les participations seront ajustées sur la deuxième phase pour que les termes issus du COPIL du 22 décembre 2021 soient respectés sur l'ensemble des phases 1 et 2, la participation de GBM restant bien sur la clé de 25 % maximum du total.

Enfin, dans les discussions relatives à l'élaboration du CPER 2023-2027, il a été convenu entre l'État et la Région que les participations déjà versées au titre du CPER 2015-2022 seraient déduites du montant de participation calculé sur la première phase, soit un montant de 1 M€ à déduire. Les montants à contractualiser au titre du CPER 2023-2027 sont donc les suivants :

- 15,5 M€ pour Conseil départemental 25 ;
- 38,5 M€ pour l'État ;
- 19,125 M€ pour GBM ;
- 9,875 M€ pour la Région.

Soit un total de 83 M€, puisque nous avons déjà tous versé 1 M€.

Voilà ce que je voulais vous préciser. Je tiens à vous préciser aussi que dans le cadre de l'étude lancée par Monsieur le Préfet, une étude a également été initiée par les parlementaires sur le même sujet. Le croisement des études doit donc se faire entre celle réalisée par les parlementaires et celle qui sera réalisée par l'État, ce qui permettra de comparer les données qui seront apportées.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à :

- conformément aux termes du présent rapport, se prononcer sur le projet de convention joint en annexe ;
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le projet de convention à intervenir.

Je pense avoir été assez complet. S'il y a des questions, je suis à votre écoute.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je vous propose de voter. Y a-t-il des oppositions ? Il y a 20 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

A la majorité des suffrages exprimés, 20 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention annexé au rapport,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le projet de convention à intervenir.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 85 Contre : 20 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17. Gros Entretien Renouvellement (GER) et surqualité de voirie - Autorisation donnée à la Présidente de signer les conventions de fonds de concours-Programme 2024

M. GUYEN.- Dans le cadre du transfert de la compétence voirie au Grand Besançon, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes versent à Grand Besançon un fonds de concours dans les cas suivants :

- pour le programme annuel de requalification et création de voiries engagé par Grand Besançon Métropole ;
- pour le programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie validé par le secteur concerné.

Sur le programme annuel de requalification de voirie au titre de l'année 2024 et le programme annuel de gros entretien et de surqualité des voiries de 2024, nous devons signer des conventions.

S'agissant du fonds de concours dans le cadre des opérations de création et requalification de voiries, vous avez les détails du fonds de concours dans les tableaux. Je ne vais pas les passer en revue, bien évidemment, mais je voulais quand même vous préciser que s'agissant de ces opérations de requalification et de création, toutes les opérations sont lancées sauf deux : Grandfontaine et Pirey. Il reste Pelousey à confirmer éventuellement. En remplacement, nous avons ajouté deux opérations dans deux secteurs un peu moins favorisés : Cussey-sur-l'Ognon et Boussières. Bien évidemment, ces fonds de concours seront appelés en fonction du taux actualisé au 1^{er} janvier 2024. Les communes verseront les montants correspondants, déduits des différents partenaires qui nous ont versé des subventions.

Concernant les GER et les programmes complémentaires, sur demande expresse de la commune, GBM peut réaliser annuellement des opérations de travaux en compléments de l'enveloppe attribuée au secteur, ou dans le cadre d'une sollicitation de qualité supplémentaire par rapport à l'existant, le fonds de concours annuel versé par la commune correspondant à 100 % du montant HT de l'opération complémentaire ou de surqualité demandée par la commune, déduction faite des subventions éventuelles encaissées en provenance des partenaires. Vous avez également l'ensemble des points. À date, nous avons engagé déjà 127 opérations validées par le secteur, 40 opérations sont terminées, 21 sont en cours, 15 sont programmées et 10 seront reportées. Par ailleurs, 41 sont prêtes à être réalisées, sauf que les concessionnaires de réseaux bloquent la réalisation, que ce soit Orange, DEA, etc. Tout cela nous bloque 41 opérations. À date, nous sommes à 66 % des réalisations et nous espérons arriver à 99,99 % (j'avais demandé 110 %, mais ils ne peuvent pas tenir).

Voilà où nous en sommes. Vous êtes maintenant invités à vous prononcer sur la signature des conventions, à autoriser Madame la Présidente à les signer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions et à intervenir en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Révision du Plan de mobilité de Grand Besançon Métropole - Arrêt du projet de PDM 2025-2035

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je donne la parole à Marie ZEHAF.

Mme ZEHAF.- Merci, Madame la Présidente. Le Plan de mobilité est un document de planification obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

La délibération qui vous est présentée a pour objectif d'arrêter le Plan de mobilité (PDM) de GBM qui va fixer les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport de marchandises, de la circulation et du stationnement pour les dix ans à venir, en collaboration avec les acteurs du territoire. Ce PDM se doit de répondre aux principaux objectifs fixés par le Code des transports :

- l'amélioration des mobilités quotidiennes de tous les usagers ;
- la diminution du trafic automobile ;
- l'amélioration de la qualité de l'air ;
- la préservation de l'environnement ;
- la maîtrise des coûts collectifs.

Il doit aussi répondre aux objectifs de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) :

- la limitation de l'étalement urbain ;
- la prise en compte des impacts environnementaux (réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise des consommations énergétiques).

Il se doit aussi :

- d'organiser la mobilité de tous les usagers (mobilité solidaire) et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- de développer les services à la mobilité, avec un recours à l'innovation ;
- de développer des pratiques d'intermodalité et d'écomobilité.

Enfin, la loi Climat et Résilience d'août 2021 a notamment inscrit une part modale « vélo » de 12 % d'ici 2030. L'objectif majeur du PDM est le report modal. Il s'agit de proposer et de développer d'autres modes de déplacement que la voiture solo. Ce report modal doit se faire en respectant les objectifs cités en amont.

Pour permettre l'élaboration du PDM :

- des entretiens et des rencontres ont eu lieu avec une quinzaine d'acteurs locaux ;
- une enquête grand public a été menée en avril 2021 à laquelle 3 000 personnes ont répondu ;
- un Comité des partenaires constitué, comme indiqué dans la LOM, a été réuni à chaque phase de l'élaboration ;
- le diagnostic et les scénarios ont été présentés en commission, en bureau, en réunion de secteur ;
- les programmes d'actions ont été présentés en conférence des maires ;
- le Conseil de Développement Participatif (CDP) a fait l'objet d'une saisine ;
- puisque le PDM s'insère dans les documents de planification SCoT et PLUi et qu'il est au même niveau que le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et le PLH, qu'il s'inscrit aussi dans notre projet de territoire, une coordination avec ces différents plans et schémas a été opérée tout au long du processus.

Suite au bilan fait du précédent plan de déplacements appelé PDU (Plans de Déplacements Urbains), le travail de diagnostic qui a été fait a fait ressortir des principaux axes de travail :

- poursuivre la politique d'articulation entre urbanisme et mobilité pour un territoire plus vertueux ;
- poursuivre la bonne efficacité du réseau urbain selon les secteurs géographiques, tout en renforçant le réseau ferroviaire et en améliorant les conditions d'intermodalité ;
- développer l'usage des modes actifs en ciblant l'usage du quotidien ;
- favoriser très largement les pratiques d'écomobilité ;
- traduire la hiérarchisation de la voirie en termes d'aménagement et améliorer le partage de la voirie et des usagers ;
- améliorer la cohérence et l'efficacité du stationnement pour en faire un levier du report modal et de libération des espaces publics ;
- poursuivre les aménagements du réseau routier pour améliorer la sécurisation de tous, en particulier sur les pénétrantes et sur la ville de Besançon ;
- optimiser le transport de marchandises en faveur d'une logistique durable.

Pour répondre aux enjeux établis en phase de diagnostic, des scénarios ont été montés. L'orientation politique du Plan choisi est la proximité et la flexibilité, tout cela pour être en cohérence avec l'armature du SCoT et parce qu'il permet de répondre plus finement à la diversité des besoins dans notre territoire, dont la densité est partiellement diffuse. L'enjeu le plus important est d'encourager et d'accompagner le changement d'habitude de déplacement. Les objectifs de part modale ont pris en compte la situation actuelle et la tendance d'évolution de chaque mode pour aller vers l'avenir en se conformant au cadre fixé par les lois et par les schémas.

Le plan d'action propose trois grandes familles d'actions :

- agir sur la qualité de vie à travers la pratique des mobilités en suivant deux axes :
 - organiser le territoire pour faciliter l'accessibilité à l'emploi et aux services ;
 - accompagner les habitants et les professionnels au changement de mobilité ;
- développer des mobilités vertueuses pour le quotidien par les offres et les infrastructures en suivant aussi deux axes :
 - développer les offres de mobilité et les lieux où l'on change de mobilité ;
 - mieux partager l'espace public (requalification, sécurisation et occupation du domaine public) ;
- mettre en place une gouvernance facilitatrice en poursuivant une mise en œuvre collective avec les acteurs institutionnels de la mobilité.

La politique de mobilité de ce PDM est compatible avec les grandes orientations du projet de territoire de GBM :

- au niveau des alliances en s'affranchissant des échelles administratives en travaillant en bassin de mobilité ;
- au niveau de la cohésion en mettant en œuvre un urbanisme de proximité en travaillant avec l'armature territoriale du SCoT ;
- au niveau des transitions en agissant sur une mobilité plus durable, une ville apaisée et un territoire plus sain ;
- au niveau de l'effervescence en développant de nouveaux services de mobilité pour faciliter les déplacements de l'utilisateur.

L'arrêt du projet du PDM permettra de le soumettre pendant trois mois pour avis aux collectivités départementales, territoriales et régionales. Par la suite, il y aura une enquête publique d'un mois. Une commission aura alors un mois pour rendre son avis et nous aurons un certain temps pour réajuster le PDM qui sera à nouveau soumis au Conseil communautaire pour être appliqué.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, je vous remercie. Y a-t-il des questions ?

M. FAGAUT.- Merci pour la présentation, Madame ZEHAF. Je vais vous taquiner un petit coup, vous vous en doutez bien. Rappelez-moi la date de la réunion de secteur à Besançon où s'est tenue la présentation du plan des mobilités. Je serais curieux de l'avoir pour que nous puissions voir à quel moment nous avons pu échanger en réunion de secteur. C'était pour vous taquiner, parce qu'en fait, la réunion ne s'est pas tenue.

Mme ZEHAF.- *Réponse hors micro inaudible.*

M. FAGAUT.- Nous ne l'avons pas évoqué dans sa globalité.

Mme ZEHAF.- Nous en avons eu une autre avant. Je peux vous retrouver les dates.

M. FAGAUT.- Non, nous ne l'avons pas évoqué de cette manière. C'est pour vous taquiner.

Mme ZEHAF.- Tout n'était pas finalisé. Là, c'est finalisé pour le présenter en commission et en bureau. Nous avons travaillé en commission de secteur. Nous avons eu deux réunions de secteur sur le sujet.

M. FAGAUT.- Pas dans cette globalité-là. De plus, le rapport est quand même très intéressant et exhaustif. Il faut reconnaître aussi que ce document est très enrichissant et il nous permet aussi, bien sûr, d'avoir des perspectives de développement pour nos mobilités. Après, quand je regardais un peu, le Code des transports fixe ces cinq objectifs, par exemple de diminution du trafic automobile. Cependant, certains éléments m'interpellent aujourd'hui encore une fois dans ce plan des mobilités et sur cette volonté vraiment affichée, puisque vous l'avez affichée dans d'autres lieux, d'enfermer la ville. Aujourd'hui, la ville de Besançon est enfermée. Je regarde Daniel HUOT qui a des missions au niveau de l'ATMO (Association pour la surveillance d'environnement atmosphérique). Je crois que Laurent CROIZIER en avait parlé également au sein du conseil municipal à Besançon. Nous serions quand même bien inspirés aujourd'hui de mesurer la qualité de l'air dans les différents embouteillages, dans tous les kilomètres d'embouteillage qu'il y a aujourd'hui à Besançon. C'est par aussi la contrainte voirie que vous mettez, par ce plan des mobilités travaillé à votre sauce, que derrière, on contraint et on enferme vraiment la ville.

Je serais curieux aujourd'hui aussi que l'on puisse avoir le ratio entre le temps passé dans les embouteillages et le temps de conduire, parce qu'aujourd'hui, il y a aussi un principe de réalité. Dans le rapport, il est clairement indiqué que 70 % des déplacements se font en voiture sur le secteur périurbain, 71 % des déplacements se font vers Besançon en voiture et 96 % des liaisons entre Besançon et les communes de Grand Besançon se font en voiture. Il y a un principe de réalité que l'on ne peut pas négliger. Derrière, lorsque vous dites qu'il faut travailler sur la baisse de la part utilisation voiture, voiture solo et tout cela, je peux le partager, mais encore faut-il que l'on ait l'offre. Or on ne l'a pas.

Aujourd'hui, en matière de transport en commun notamment, et vous le savez très bien, des secteurs, dont certains intramuros de Besançon, ne sont pas desservis ou ils sont moins bien desservis qu'ils ne

l'étaient auparavant, notamment avant l'arrivée du tram. Je vais vous donner un exemple. Sur le secteur des Hauts-du-Chazal, on est en train de mettre en place des horodateurs aux quatre coins d'un secteur résidentiel alors qu'un report modal pourrait s'opérer à cet endroit, et derrière, on vient taxer les personnes qui voudraient se stationner, ou les résidents pour pouvoir prendre les différents reports modaux existants sur ce secteur. Je ne comprends pas, et les riverains ne comprennent pas non plus.

Ensuite, nous savons très bien maintenant, parce que les masques sont tombés, ce que vous mettez derrière le mot « requalification de voiries ». Quand vous dites (je reprends vos propos) « poursuivre les requalifications des pénétrantes », cela nous inquiète fortement, car nous avons vu comment vous avez enfermé la ville et lorsque vous parlez de requalification, nous le ferions autrement. Je pense que nous le porterions différemment. Je vous avais déjà expliqué un peu le projet sur lequel nous étions engagés, mais sur l'ensemble de l'agglomération, dans le cadre notamment du développement des voies cyclables, et je ne suis pas sûr que ce soit en opposant les différents usagers aujourd'hui, que ce soit les transports en commun, le piéton, le vélo ou la voiture, que cela va résoudre les solutions, et notamment en venant empiéter sur les voies des voitures. J'ai eu un appel téléphonique tout à l'heure d'une personne qui s'est retrouvée au talus du côté de François sur la voie cyclable, parce qu'une voiture lui arrivait dessus et parce qu'aujourd'hui, les espaces ne sont pas sécurisés tant que cela. C'est un vrai problème aujourd'hui que nous avons pour les usagers du vélo.

Un peu plus loin, lorsque l'on regarde les différentes approches que vous pouvez avoir, je ne sais pas si la charte InTerLUD (programme d'Innovations Territoriales et de Logistique Urbaine Durable) par rapport aux commerces est citée. Je ne l'ai pas vue dans ce rapport. Je ne sais plus quels termes vous avez employés, mais encore une fois, cela a été travaillé à l'encontre des commerçants. J'en ai rencontré énormément qui n'ont pas travaillé avec vous dans ce sens. Nous voyons bien les évolutions que se prend ce plan des mobilités. Il comporte de très bonnes choses, par exemple le travail que l'on fait avec les entreprises qui, je pense, est incontournable aujourd'hui...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excusez-moi, Monsieur FAGAUT, vous avez dépassé le temps imparti.

M. FAGAUT.- Excusez-moi, je n'avais pas vu. Pour conclure, des éléments nous interpellent très fortement, comme d'habitude, mais ce sont deux philosophies qui s'opposent.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Hasni ALEM voulait prendre la parole.

M. ALEM.- Merci beaucoup, Madame la Présidente. Juste un élément, car j'en ai un peu assez de l'hypocrisie de certaines et de certains concernant un certain nombre de sujets, en particulier la question de la pollution de l'air liée aux voitures. Cela fait des décennies et des décennies que nous avons un boulevard qui traverse les quartiers populaires bisontins et des dizaines de milliers de personnes qui, chaque jour, doivent subir la pollution de 25 000 voitures qui passent dans leur quartier. Or on n'en entend jamais parler. On n'entend jamais parler de cette problématique, de ces difficultés. Utiliser la question de la pollution de l'air pour mettre en avant des problématiques d'embouteillages, etc., OK, très bien. Mais intéressons-nous à ce qui existe déjà et ce qui existe déjà est quelque chose d'absolument horrible, une vie détestable pour une grande partie des habitants des quartiers populaires bisontins. Cela fait des dizaines d'années et des dizaines d'années que cela existe. On a l'impression que pour certains, ce n'est pas important.

Je pense donc qu'avant de réfléchir à ces questions, regardons ce qui existe déjà et essayons de régler cette situation, car je pense que si nous faisons véritablement un certain nombre d'études et que nous regardions comment cela se passait dans ces quartiers populaires bisontins, on comprendrait peut-être qu'une partie des pathologies qui peuvent toucher ces habitants sont peut-être liées à cela.

Mme ZEHAF.- Pour répondre brièvement, déjà, je ne travaille pas « à ma sauce ». Je ne sais pas si vous l'oubliez, mais la voirie, c'est quand même Grand Besançon Métropole. Je travaille avec mes collègues élus Yves GUYEN et Gilbert GAVIGNET qui peuvent en témoigner. Je ne fais pas « à ma sauce » non plus les aménagements, parce que du coup, nous sommes obligés de respecter la loi. Quand on fait un revêtement de chaussée, on est obligé d'intégrer les cycles. Vous seriez aussi obligés de faire pareil. Vous vous êtes un peu contredit en disant qu'il n'y a pas d'aménagement de sécurité. Nous travaillons de plus en plus pour essayer de séparer la voie cyclable de la chaussée quand nous avons l'emprise, pour que les cycles soient bien protégés et qu'ils aient des aménagements cyclables sécurisés. À chaque fois, vous me redites la même chose. Effectivement, vous me chahutez un peu,

mais je crois que je vais vous redire la même chose, Monsieur FAGAUT. Si vous étiez à notre place, vous feriez la même chose, parce que vous seriez obligé de respecter la loi. Du coup, lorsque vous réalisez un aménagement de chaussée, vous êtes obligé d'intégrer tout mode de déplacement.

Par rapport à la logistique urbaine, je ne peux pas vous laisser dire que nous n'avons pas travaillé avec les commerçants. Avec mes collègues présents aux ateliers, nous avons travaillé. Peut-être que les commerçants que vous avez rencontrés ne font pas partie d'une association qui a été contactée. Néanmoins, nous avons travaillé avec l'UCB (Union des Commerçants de Besançon), avec les commerçants pour cette charte de logistique urbaine qui est bien inscrite aussi dans le plan des mobilités, parce que cela en fait partie. Finalement, je ne peux pas vous laisser dire cela. Cela dit, nous pouvons vous communiquer la liste des gens présents si vous le souhaitez.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pardon, vous respectez la prise de parole. Je vous donnerai la parole.

Mme ZEHAF.- Je ne peux pas vous laisser dire que nous n'avons pas travaillé avec les commerçants. L'UCB était présente. D'autres commerçants étaient également présents. Il y avait aussi La Poste, les transporteurs, tous les gens chargés de livrer et qui travaillent dans la livraison.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je tiens quand même à rappeler qu'il n'y a aucune obligation de signer cette charte. Elle sera signée en septembre. Avec les bouleversements que nous vivons aujourd'hui, nous avons reporté un certain nombre de signatures. Néanmoins, encore 18 signataires sont prêts à la signer, et ils représentent tous des collectifs. Ce ne sont pas des individus. Ces collectifs tiennent à ce que nous puissions travailler collectivement à améliorer ces questions de livraison. Après, on peut toujours nier ceux qui signent, mais je crois que lorsque les gens signent, ils s'engagent et ils s'engagent toujours au nom d'un collectif. Je vous propose de mettre aux votes. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 15 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 15 abstentions, le Conseil de Communauté valide l'arrêt du projet de Plan de mobilité 2025-2035.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés:

Pour : 90 Contre : 0 Abstentions : 15 Conseiller intéressé : 0

19. Approbation des cartes stratégiques de bruit 4ème échéance

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que nous allons aborder aussi d'autres questions qui se rejoignent.

Mme ZEHAF.- Ce sont juste les cartes pour l'instant. Après, nous viendrons avec une délibération complémentaire sur les actions à mener pour lutter contre le bruit. Aujourd'hui, ce sont juste les cartes stratégiques. C'est simplement une obligation et nous avons sollicité les communes pour qu'elles répondent au questionnaire afin que nous puissions établir ces cartes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les cartes stratégiques de bruit du Grand Besançon Métropole conformément à l'échéance 4 et annexées au rapport ;
- autorise la transmission de cette cartographie au représentant de l'Etat conformément à l'article L.572-10 du Code de l'environnement ;
- autorise la mise à disposition du public de la cartographie du Grand Besançon Métropole sur le site internet de la collectivité ;
- autorise le lancement de la révision du Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

20. Parking covoitureurs rue Laroque à Besançon: autorisation de signature de la convention établissant un droit de stationnement pour l'Institut de Formation des Professions de Santé

Mme Marie ETEVENARD (1) et M. Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. Nous sommes pour le covoiturage. Cela signifie que c'est en cohérence aussi avec un plan de mobilité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le Conseil Régional et l'IFPS (représentée par le CHU).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

21. Prolongation de la subvention pour l'achat d'un vélo ou vélo cargo à assistance électrique

M. GAVIGNET.- Très rapidement, cette subvention a été votée en 2021 pour 2022-2023. Nous avons eu de nombreuses demandes concernant l'acquisition de vélo électrique. Sur 2022, nous avons eu 287 dossiers validés, et sur 2023, 330 dossiers, soit un total de 617 acquisitions de vélo financées par la subvention VAE (Vélo à Assistance Électrique). En 2022, le montant était de plus de 59 000 € et en 2023, de plus de 68 000 €. La question est de savoir si nous pouvons reporter cette subvention sur l'année 2024-2025, pour un montant de 200 €, sachant que cette subvention est cumulable avec celle de l'État. Pour avoir l'aide de l'État, les personnes doivent avoir un revenu inférieur à 15 400 €. En revanche, pour la subvention de GBM, le revenu fiscal de référence doit être inférieur ou égal à 20 781 €, montant médian calculé de façon à ouvrir la subvention à un peu plus de personnes en sachant que ce montant est calculé après déduction des frais réels, c'est-à-dire 10 %. Je pense que nous touchons de plus en plus de personnes. Il vous est proposé de reconduire cette subvention pour l'année 204-2025.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la prolongation de ladite subvention sur 2 années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22. Commune de Thise - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23. Route de la Grotte sur la commune de Roset Fluans - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention,

⇒ autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24. Commune de Deluz – RD 246 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le projet de convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25. Commune de Besançon – RD 70 route de Gray - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de la traversée d'agglomération

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le projet de convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26. Commune de Saône – RD 104 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la commune de Saône

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le projet de convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27. Commune d'Audeux - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le projet de convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. Rue de la Vierge et rue des Roses à Marchaux-Chaufontaine - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis dans le rapport ;
- autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :
 - o la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe au rapport;
 - o la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
 - o avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29. Contrat de ville - Dotation Politique de la Ville 2024

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Marie ETEVENARD (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des propositions ? S'il n'y a pas de proposition, je vous propose de voir la liste des actions menées. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la répartition de la Dotation Politique de la Ville,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - o solliciter la participation financière de l'Etat,
 - o signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

30. Rapport n°30 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Modification des modalités d'intervention

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pascal ROUTHIER n'est pas là. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le nouveau programme d'aide à la rénovation énergétique du parc privé porté par Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

31. Renouvellement de la Concession de Service Public du réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts de Chazal (réseau Ouest) Choix du Concessionnaire - Approbation du contrat

MM. Pascal ROUTHIER (1), Fabrice TAILLARD (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. NAPPEZ.- Je vais peut-être faire une présentation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excusez-moi, j'étais partie sur ma lancée. Anthony, je t'en prie.

M. NAPPEZ.- Merci. Nous arrivons ce soir au terme d'une procédure de plus de 18 mois nous guidant vers le choix du futur délégataire de notre réseau de chaleur pour la période du 1^{er} janvier 2025 jusqu'en 2037. Les objectifs pour notre collectivité — et nous en avons largement débattu lors du conseil communautaire du 15 décembre 2022 durant lequel nous avons délibéré pour une DSP de 12 ans — étaient clairs :

- maintenir la compétitivité de notre réseau de chaleur face aux baisses futures des consommations ;
- étendre ce réseau sur le périmètre le plus large possible sur la ville de Besançon ;
- conserver un contrôle accru sur la gestion du chauffage urbain ;
- porter un haut niveau d'investissement dans les travaux à réaliser.

Je vais vous détailler les clés de la procédure de renouvellement de la DSP qui a conduit à retenir le candidat, mais aussi et surtout vous présenter les évolutions que connaîtra et que connaît déjà le réseau de chaleur dans les prochaines années dans le cadre du nouveau contrat, et enfin, revenir sur les principaux points forts de l'offre du candidat retenu.

Les étapes clés de la procédure

Vous avez sous les yeux le rétroplanning de ce qui s'est passé sur ces derniers 18 mois. La consultation a été conduite sous la forme d'une procédure restreinte lors de laquelle nous avons initialement reçu quatre actes de candidatures qui ont ensuite reçu le dossier de consultation des entreprises, puis trois offres de deux candidats, Dalkia et Engie, qui se sont positionnés et avec qui la démarche a pu être poursuivie en phase de négociations. Ces négociations ont été menées par un jury composé de Lorine GAGLILOLO, Jean-Emmanuel LAFARGE et moi-même, les services de GBM, notamment la DME (Direction de la Maîtrise de l'Énergie), et les assistants à maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

Quatre tours de négociations ont eu un lieu avec un envoi préalable de questions préparatoires, à chaque fois suivi d'une nouvelle remise d'offres. Le dernier tour de négociations s'est déroulé en présence de Madame la Présidente à l'issue duquel les candidats ont été invités à présenter leur offre finale le 26 avril dernier.

Critères d'appréciation et offre retenue

En termes de critères de choix, à l'issue de la procédure de la phase de négociation, les offres finales ont été appréciées au regard des critères d'analyse suivant (par ordre décroissant d'importance) :

- la compétitivité des conditions tarifaires et la cohérence du modèle économique du service ;
- la performance environnementale du service ;
- la qualité technique du projet ;
- la qualité du service ;
- la performance sociale du service.

Sur la base de l'évaluation de ces critères, vous avez le lauréat de la future délégation de service public. L'offre finale retenue est celle de la société Engie Solutions qui remporte ce marché pour les 12 prochaines années.

Évolutions du réseau ouest

Avant de préciser les principaux points forts de l'offre retenue, voici la carte des grandes évolutions que connaîtra le réseau lors de la nouvelle DSP. Vous en avez un aperçu en ce moment, même si certains travaux dans les rues de Besançon arrivent à leur terme. Des rues se débouchent, ce qui est une bonne nouvelle, avant que d'autres se rebouchent. Au niveau des installations existantes, sur le site de la chaufferie de Planoise, le délégataire assurera le démantèlement des équipements liés aux énergies

abandonnées (charbon et cubes de stockage de fuel lourd). La grande cheminée historique de 63 m que vous voyez le long de la rue de Dole sera également démantelée et remplacée par une cheminée de taille plus réduite. La hauteur de la cheminée sera au moins divisée par deux.

Le délégataire assurera le passage en basse température des équipements de production tout en modernisant la gestion du réseau. Il mettra en place, sur les trois chaudières biomasse existantes, un système innovant de récupération de chaleur contenue dans les fumées par des pompes à chaleur à absorption, ce qui permettra de tirer profit des atouts du site. Grand Besançon Métropole, quant à elle, réalisera une nouvelle chaufferie biomasse pour augmenter la production d'énergies renouvelables au gré du développement du réseau. Sur le réseau historique (Planoise, Lafayette, Hauts-du-Chazal), de manière analogue, le délégataire procèdera au passage en basse température du réseau existant qui fonctionne encore actuellement en haute pression, et là, nous parlons de 15 km sur les 22 km existants.

Pour les installations nouvelles, Grand Besançon Métropole assure la réalisation des antennes structurantes du réseau. Nous en avons déjà parlé, nous tirons le réseau structurant. Le délégataire s'occupera du réseau diffus, avec dès à présent une première tranche de travaux d'extension du réseau (travaux en cours avenue Clemenceau, rue du Polygone). À noter que, la partie haute de l'avenue Clemenceau est rouverte, de même que la rue du Polygone dans le sens Grette-rue de Dole. Cette première tranche de travaux permettra de raccorder les tours de l'Amitié, le centre technique municipal, les écoles de la Butte et des Sapins, le lycée Jules Haag, les casernes militaires, etc. Elle sera progressivement mise en service en 2024-2025. Nous parlons donc de la saison de chauffe à venir d'ici quelques mois.

Sur la période 2025-2031, GBM poursuivra le développement du réseau avec son extension jusqu'au centre-ville, soit la phase 2 des travaux, on part de la Grette et on rentre dans la Boucle. La collectivité réalisera aussi la liaison avec les secteurs Bouloie et Malarmé. Le délégataire quant à lui aura à sa charge le reste du développement, comme je l'ai dit précédemment, et la commercialisation du service avec un déploiement du réseau de chaleur dans les autres quartiers. Nous parlons ici de Saint-Ferjeux, Montrapon, Témis, Fontaine-Ecu, tout le reste des branches que vous pouvez voir en bleu foncé, et la densification évidemment.

Principaux points forts de l'offre retenue

Vous avez deux diapositives sur les points forts de l'offre retenue. L'offre que nous retenons d'Engie est la plus vertueuse sur le plan environnemental, avec un taux d'EnR&R (Énergies Renouvelables et de Récupération) élevé, soit à terme 88 % en 2031 une fois que la phase de développement sera terminée. Actuellement, nous sommes à 70 % sur le réseau. Vous voyez donc vraiment le delta de hausse. On diminue la part du gaz et on augmente les énergies renouvelables dans le réseau. Ce taux se situe au-delà des engagements demandés dans le dossier de consultation des entreprises et nous serons l'un des réseaux les plus vertueux de France sur le plan environnemental, surtout pour un réseau de cette taille.

La consommation de biomasse sera optimisée grâce à la mise en place des pompes à chaleur à absorption qui permettront de récupérer la chaleur résiduelle contenue dans les fumées. Ce mécanisme innovant nous permettra d'avoir plus de puissance, et par là même, de baisser nos émissions de polluants. Nous avons parlé des émissions de polluants des véhicules tout à l'heure sur le boulevard. Nous avons le même problème rue de Dole. Pour ce qui est de la chaufferie, nous sommes déjà très bas et nous serons encore plus bas, puisque ces systèmes innovants permettront de réduire les émissions de poussières et de soufre de la chaufferie. Pour le quartier de Planoise, c'est une bonne nouvelle.

Nous avons aussi un engagement sur le rayon d'approvisionnement en biomasse qui sera dans un périmètre moyen de 50 km, 100 km au maximum.

C'est aussi l'offre la plus ambitieuse en termes de développement. Nous doublons le nombre d'abonnés. Nous sommes même au-delà du doublement, puisque nous passons de 220 à 480 abonnés à terme qui représenteront plus de 91 GWh de vente de chaleur supplémentaires. Aujourd'hui, nous sommes entre 120 et 130 — vous voyez l'ordre de grandeur —, dont une part importante de copropriétés aussi bien bailleurs que copropriétés privées. Ce sera vraiment la nouveauté. De nombreuses copropriétés privées pourront se raccorder. Certaines le sont déjà.

Cette offre promet aussi un développement rapide et assorti d'un engagement de réalisation minimale de 90 % du plan de développement. Nous avons donc une sécurisation sur ce point. De plus, le dimensionnement permet aussi des développements ultérieurs grâce à des réserves de puissance identifiées. C'est pour de futures extensions ou de futurs raccordements sur la partie est de Besançon.

S'agissant des tarifs (critère n°1), au niveau de la compétitivité du tarif, pour rappel, l'objectif affiché du schéma directeur adopté en mars 2022 était, au travers du développement du réseau, de contenir la hausse du tarif rendue inéluctable par la baisse du nombre d'abonnés, notamment liée au NPRU (nombre d'abonnés et consommation). Pour les tarifs présentés ici, vous avez les tarifs de l'offre d'Engie à 90,04 € TTC/MWh, contre 87,64 € TTC/MWh aujourd'hui. Nous avons donc une légère hausse très contenue. Nous augmentons d'un peu plus de 2 € sur un tarif moyen sur une période de 12 ans. Nous sécurisons donc vraiment cette partie, avec des investissements relativement énormes (je reviendrai sur les montants à la fin). Si nous n'avions rien fait, les 94,06 € correspondraient au tarif si nous avions laissé le réseau en l'état actuel et sans faire d'extension. Vous avez à côté les tarifs d'une personne qui se chauffe à l'électricité.

Pour le gaz, il n'y a pas toute la partie, puisque c'est à peu près du même ordre que l'électricité, mais nous sommes plus de deux fois inférieurs à un tarif d'un chauffage électrique. Le tarif de l'offre d'Engie est le plus compétitif des offres reçues, légèrement supérieur au tarif actuel. Concernant les abonnés historiques, il est important d'appréhender le fait que l'essentiel des abonnés type logement connaîtront une facture équivalente ou inférieure à la facture actuelle. Les collectivités connaîtront peut-être quelques petites hausses, mais globalement, les copropriétés et les bailleurs seront relativement stables à ce niveau-là.

Sur la partie stabilité du tarif, qui est un volet important lorsque l'on voit les évolutions des tarifs de l'énergie que nous avons connues ces dernières années, le tarif proposé par le réseau de chaleur est en grande partie constitué de l'abonnement (61 % sur la part abonnement). Cette proportion est très fixe dans le temps, elle évolue peu. Elle permet donc une stabilité dans le temps. La part « R2 » représente l'abonnement souscrit par le client et la part « R1 » comprend les différentes énergies qui composent le réseau (gaz, électricité, incinération des déchets et biomasse). Cette part peut être soumise à la volatilité des énergies, mais vu que nous avons des énergies très stables, comme les plaquettes de bois locales et les déchets très locaux, seul le gaz sera minoritaire (12 % à terme dans le réseau). Nous voyons que même si le gaz augmente fortement, on a une pondération de ce prix vraiment importante. D'où cette stabilité de prix annoncée pour les 12 prochaines années à 90,04 €.

En plus de la compétitivité du prix, sa composition est une garantie pour la stabilité dans la durée. L'offre retenue comporte également d'autres points positifs permettant de concourir à l'objectif de stabilité du tarif. Vous avez un dossier de 1 300 pages dans la Kbox que vous pouvez éplucher si vraiment vous voulez creuser.

Pour revenir aux investissements, j'avais dit que GBM porterait la majorité des investissements, ce qui est le cas, puisque Grand Besançon Métropole portera 69,8 M€ des investissements sur la période et Engie en portera 44,3 M€. Nous restons donc vraiment maîtres sur ce point, ce qui est très important. Nous avons aussi le taux très faible de rentabilité du lauréat (3,43 %). Ce TRI (Taux de Rentabilité Interne) est vraiment bas, ce qui joue aussi dans la balance. Nous avons un avenant prêt à l'emploi. Par conséquent, si nous construisons la chaudière biomasse prévue avant 2030, que nous l'avancions légèrement, les abonnés auront un tarif inférieur d'environ 1,5 € HT/MWh supplémentaire.

Après, d'autres mécanismes sont proposés, comme la mise en place d'un fonds de stabilité tarifaire qui permet de pondérer les éventuelles hausses du gaz, un engagement au niveau des subventions et un mécanisme de prix d'achat fixe sur le gaz. Il s'agit de s'engager sur des durées de deux à trois ans avec le délégataire sur les achats de gaz lorsque le prix est bas.

Je rappelle que tout ce dont nous parlons là, les sommes que j'ai citées sont assumées par le budget annexe du Chauffage urbain. Elles n'ont aucun impact sur le budget général. Il n'y a pas de subvention d'équilibre. Au final, le nouveau contrat de DSP permet de garantir la fourniture d'une chaleur très majoritairement décarbonée. Nous serons à terme à 37 g de CO₂/kWh, contre 205 g pour le gaz aujourd'hui à titre de comparaison, à un prix compétitif et stable, avec un plus grand nombre de consommateurs (22 000 équivalents logement à terme contre 14 000 aujourd'hui), tout en nous

appuyant sur les atouts et les spécificités du territoire. Il concourt à la fois aux objectifs environnementaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Plan Climat et aux objectifs sociaux économiques en proposant des coûts maîtrisés de chauffage à un large public, en particulier aux plus précaires.

J'adresse personnellement un grand merci aux équipes de la Direction de la Maîtrise de l'Énergie pour le travail de dingues qu'elles effectuent depuis deux ans, tout particulier Anthony JOLY et Louison RISS pour leur implication dans ce dossier de Délégation de Service Public particulièrement dense. Merci à eux.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation complète, pour les mille et quelques pages à consulter. Y a-t-il des questions ?

M. FIÉTIER.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais être sûr de bien comprendre. Les deux chaudières d'appoint sont à venir. Est-ce bien cela ?

M. NAPPEZ.- Parles-tu des chaudières gaz que nous avons vues ?

M. FIÉTIER.- Oui.

M. NAPPEZ.- Oui, elles sont à venir.

M. FIÉTIER.- Du coup, je pose ma question. Pourquoi faire le choix du gaz sur ces chaudières et ne pas celui de la biomasse ? Ma question est posée. Merci.

M. NAPPEZ.- C'est une bonne question. Tu n'as pas le choix. Le gaz dans le réseau devient résiduel. Nous voyons qu'à terme, le gaz représentera 12 %. Nous arriverons sur un taux relativement incompressible, c'est-à-dire que le gaz te permet de gérer les secours, donc les creux et les pointes de consommation. C'est pour cette raison que c'est une chaudière d'appoint et de secours. Lorsqu'il y a des consommations, qu'il fait très froid le matin, que les gens chauffent plus ou tirent plus d'eau chaude, c'est à ce moment-là que tu l'utilises. Le gaz se lance immédiatement, c'est réactif, alors que tu ne peux pas lancer une chaudière biomasse immédiatement pour compenser ce surplus de consommation. C'est pour les pointes. Pour les creux, c'est pareil. Pour la biomasse, il y a beaucoup plus d'inertie pour lancer des chaudières biomasse. Le gaz sert donc à cela. Le gaz régule tous ces creux et toutes ces bosses.

Le but est d'être toujours linéaire. C'est du service public. Nous sommes donc obligés d'avoir cette continuité de service public, c'est important, et nous rajoutons deux chaudières biomasse en secours, une sur le site de Grette-Brûlard (ancien site des 408), et pour l'autre, nous ne savons pas encore trop. Nous verrons bien. Nous aurons des discussions, mais elle se situera plutôt sur le secteur entre La Bouloie et Malarmé. Après, ce sont des petites chaudières qui prennent peu de place, les cheminées sont petites. Néanmoins, nous avons besoin de celle de Grette pour assurer les appoints et secours de tous les bâtiments raccordés dans la Boucle, et celle du nord pour la partie nord, tout le quartier Témis, Fontaine-Écu et Montrapon. J'espère avoir répondu à ta question, Vincent.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ?

Mme ZEHAF.- Merci, Anthony, pour ce travail. C'est vrai que le chantier avance, cela se passe plutôt bien. Toutefois, j'ai un regret. Je trouve qu'en termes de communication, le site est très bien fait au niveau des travaux, mais je pense que l'on aurait pu communiquer avec des photos en montrant aux gens sur quoi le Grand Besançon investissait. J'ai vu dans d'autres collectivités, et je trouve plus parlant de mettre une photo avec une rue explosée et de gros tuyaux. Cela montre vraiment aux gens ce que c'est et je pense qu'ils comprennent mieux. Nous sommes encore parfois interrogés.

Quand il y a une rue explosée, les gens pensent toujours que ce sont des travaux de voirie, alors que ce n'est pas le cas. C'est quand même un investissement pour le futur des gens. Je trouve important qu'il y ait une communication bien visible. Tous ne vont pas sur le site Internet, mais je regrette que nous n'ayons pas de grosses photos avec de gros tuyaux, des gravats pour expliquer que le Grand Besançon intervient pour l'avenir.

M. NAPPEZ.- Moi aussi. Nous essayons de travailler avec la Communication pour faire des choses sympas. Ce n'est pas forcément toujours évident. Et à quel moment ? En effet, nous avons des phases de travaux. Nous avons fait l'inauguration des travaux devant Jules Haag, nous avons fait une conférence de presse avec des photos. Nous avons aussi fait des photos cours Clemenceau pour montrer à quoi cela ressemble. Cela dit, oui, il en faudrait plus, parce qu'effectivement, si tu es un citoyen lambda, quand tu vois une tranchée, tu ne cherches pas à savoir si c'est pour l'eau, l'électricité et encore moins du réseau de chaleur.

Mme ZEHAF.- Quand ils sont en voiture, ils voient que la rue est fermée, ils ne voient pas ce qui se passe derrière. Parfois, en mettant un panneau à l'entrée de rue, au lieu de regarder leur portable dans la voiture, ils regarderaient le panneau et ils se documenteraient sur les travaux que peut faire GBM.

M. NAPPEZ.- Nous avons fait des panneaux estampillés « chauffage urbain » avec un nouveau logo qui reprend un peu les codes du logo GBM, mais vraiment spécifique chauffage urbain. Nous l'avons peut-être sur les diapositives au tout début. Nous avons fait des panneaux de communication, mais je te l'accorde, il ne me semble pas qu'il y avait des photos de tranchées explosées et de tuyaux sur ces fameux panneaux. Cela viendra.

Mme LA PRÉSIDENTE.- L'idée était plutôt de communiquer sur le fait que cela apporte de la chaleur. Certes, il y a des trous, mais c'est pour apporter des choses positives. Il faut le dire, car ce chantier va durer longtemps. C'est peut-être acculturer les habitants dans le secteur, dans la ville et plus largement, puisque beaucoup de gens viennent d'ailleurs, passent par la ville et se retrouvent face à ce genre de travaux. L'idée est aussi de les amener non seulement aux panneaux, mais à aller voir où se trouvent aujourd'hui les travaux, car ils ne cessent de bouger. C'est compliqué de faire comprendre que c'est un système global. Du coup, cela génère ce genre de mouvement et de transformation des circulations dans les quartiers. Cela bouge assez rapidement finalement.

Par conséquent, il faut bouger les panneaux, ce qui est assez compliqué. Un réseau Internet a été mis en place. Nous pourrions peut-être recommencer des campagnes, par exemple à la rentrée, après les vacances, pour reprendre cela. Il faudrait peut-être préciser aussi à la sortie des travaux, quand une rue se referme, le nombre de bâtiments raccordés, par exemple. Il faudrait peut-être ramener une communication positive pour montrer que certes, il y a eu des trous, mais maintenant, il y a de la chaleur.

M. NAPPEZ.- Je le dis pour ceux qui veulent suivre l'évolution des chantiers sur la carte. Sur tous les sites annonçant les travaux dans la ville de Besançon, sur ma commune — j'y pense en premier, mais il y en a peut-être d'autres — il y a en tout premier les travaux des chauffages urbains avec le lien vers le site www.rezomee.fr. Si vous cliquez sur le lien, vous pouvez voir la cartographie, le phasage de travaux, sur quelle période, etc. Pour l'instant, nous tenons à peu près les délais. C'est donc intéressant.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous pouvons toujours faire mieux en communication. Y a-t-il d'autres questions ?

M. BODIN.- Merci pour la présentation. Un petit élément de frustration, car nous parlons quand même de dizaines de millions d'euros. Tu as présenté la solution d'Engie. Peux-tu nous dire s'il y avait beaucoup de différences entre les deux finalistes ? Ou quels sont les critères qui ont fait balancer d'un côté ou de l'autre ? C'est un projet tout de même extrêmement onéreux.

M. NAPPEZ.- Je m'adresse à la présidente de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) pour lui demander si j'ai le droit de parler de l'offre concurrente. Je ne suis pas certain. Nous avons des impératifs juridiques. C'est pour cela que je ne l'évoque pas volontairement. Sinon, j'aurais pu faire un tableau pour comparer. Je peux dire que sur les cinq critères que j'ai évoqués, quatre sont à l'avantage d'Engie et pour un des critères, les offres se tiennent à peu près. Je peux dire qu'à la fin, il n'y a pas photo. Dalkia a fait une super offre, ils ont très bien travaillé, nous avons vraiment une belle offre de leur part à la fin, mais celle d'Engie est meilleure en termes de tarif. C'est le cas aussi sur les autres points. Je ne peux pas en dire beaucoup plus. Il faut que tu ailles voir dans les 1 300 pages dans la Kbox.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup pour cette présentation. Y a-t-il d'autres questions ?

M. BOURGEOIS.- J'avais une question sur l'évolution des réseaux. Les premiers réseaux ont été réalisés en galerie technique pour les réseaux principaux et sous caniveaux pour les réseaux secondaires, ce qui donne des facilités de détection des fuites, des interventions rapides et relativement plus économiques sur les réseaux. Aujourd'hui, d'après ce que je vois qui se réalise, on enterre tout. C'est certainement plus économique, mais il faut réfléchir au futur. Pour trouver une fuite ou un autre problème, une intervention sera beaucoup plus longue et plus onéreuse. Sur les réseaux futurs, n'envisage-t-on pas une technique peut-être plus onéreuse en termes d'investissement, mais qui nous garantirait dans le futur des interventions de maintenance bien moins onéreuses ? Solution caniveaux, par exemple.

M. NAPPEZ.- C'est une bonne question, Émile, et nous nous la sommes posée il y a deux ans, lorsque nous étions dans le groupe de travail sur le choix du mode de gestion. Nous avons échangé sur ce sujet avec Christophe LIME, qui n'est malheureusement pas là ce soir. Nous nous sommes demandé s'il serait pertinent de faire ces travaux et d'essayer de refaire des galeries techniques. Celles de Planoise sont venues, parce que Planoise s'est construit en même temps. Il y avait un no man's land et on s'est dit qu'il était peut-être intelligent de faire des galeries techniques vu qu'il n'y a rien. Aujourd'hui, si tu devais faire des galeries techniques rue du Polygone, avenue Clemenceau où je ne sais où, à mon avis, cela risquerait de grincer un peu, car les travaux ne dureraient pas le même temps. En termes de projection et de se dire que cela pourrait être intéressant sur le long terme, c'est clair. En termes de coût, ce n'est pas gagné. En termes de nuisances, c'est ennuyeux.

En revanche, c'est intéressant sur la partie intervention. Si tu dois intervenir sur le réseau de chaleur, s'il est en galerie technique ou s'il est en tranchée, c'est contre-intuitif, mais cela coûte moins cher d'intervenir sur une canalisation en tranchée. Si tu demandes aux équipes, elles interviennent de temps en temps sur les galeries techniques de Planoise pour faire des réparations. Cela coûte plus cher. De plus, pour insérer des tuyaux dans les tranchées, c'est très compliqué, car les tuyaux mesurent 12 m en général et ce n'est pas prévu pour. Trois ou quatre problèmes se posent à cette duplication de quelque chose qui a été fait pour un événement précis et qui ne pourrait pas se refaire dans le contexte actuel.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu as dit les choses. Planoise a été construit là où il n'y avait pas d'urbanisme. Il y avait justement des fermes, un élevage, etc. C'était donc plus simple. Aujourd'hui, imaginez les chantiers archéologiques qu'il faudrait développer. Ce serait intéressant. Si je remets ma casquette de scientifique, j'adorerais ! Imaginez la richesse que l'on pourrait faire ressortir du sous-sol pour savoir justement comment la ville s'est développée, sous quelle forme, etc. Cela doit être passionnant. Néanmoins, comme c'est une question de profondeur et de largeur, on se retrouverait sur des chantiers archéologiques sur toute la ville de Besançon. Je pense que c'est très peu possible, outre le fait qu'en plus de cela, même si l'on reprend tout le système de gaz, d'électricité, etc., pour autant quand on tape dans le sol d'une ville historique comme celle-ci, on tombe aussi sur d'anciens systèmes. Il faut tout défaire et c'est extrêmement complexe.

La dernière chose que vient de dire Anthony NAPPEZ, c'est que finalement, la praticité que l'on voyait dans les galeries s'est avérée avec le temps moins évidente. Au départ, c'était intéressant quand c'était des petites choses, de l'entretien, mais quand on revient 40 ou 60 ans après et que l'on arrive sur de gros travaux, finalement, il a raison, il vaut mieux rouvrir plutôt que de se retrouver dans cette situation. De plus, les conditions de travail ont également évolué. Tout cela a évolué. Mais c'est une vraie question.

M. FELT.- Je vais poser une question naïve. Sur la rue Clemenceau qui vient d'être rouverte récemment, la circulation est difficile, parce que c'est assez chaotique.

Mme ZEHAF.- Les travaux seront faits de nuit. On attendait les vacances. Dans la mesure où tout était bloqué partout, on ne voulait pas encore bloquer la rue.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Veux-tu dire par là que tu croyais que l'on avait fait un faux enrobé avec des bosses ? C'est peut-être une forme de ralentisseurs qu'il faudra que l'on invente.

M. JARAMAGO.- À la limite, il existe aussi de nouveaux moyens de détection par rapport à il y a 40 ou 50 ans, qui n'ont plus rien à voir. Aujourd'hui, on peut très facilement, au centimètre près, dire où est la

fuite et creuser à l'endroit précis. C'est beaucoup moins onéreux que d'ouvrir, ne serait-ce que des caniveaux.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. C'est toujours passionnant, car tous ces éléments sont extrêmement techniques, mais passionnants. J'aime à dire qu'une ville se construit autant en dessous qu'au-dessus, parce que ce qui se passe en dessous est fondamental. Nous l'avons vu lorsque la route de Vesoul a été touchée. Nous nous sommes posé la question du numérique, du gaz, de l'assainissement, etc. Là, nous sommes sur l'essentiel de l'urbanisme. C'est donc important de bien y penser évidemment. S'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

M. BOUSSET.- Je voulais prendre la parole après le vote pour faire une remarque concernant le fonctionnement de la Commission des Contrats de Concession, dont je fais partie avec d'autres collègues. Comme l'a expliqué Anthony NAPPEZ, nous nous sommes réunis trois ou quatre fois avant de proposer deux ou trois entreprises et de les accepter pour que l'on puisse rentrer en négociation. Lors de la dernière commission, nous parlions du renouvellement des abris-bus. Nous avons fait la même démarche. Plusieurs d'entre nous ont proposé de participer à la négociation avec les entreprises choisies. C'est là que l'on nous a rétorqué « ce n'est pas possible. C'est réservé aux vice-présidents ». Je caricature un peu. Quatre vice-présidents vont rentrer en négociation.

Je pousse un petit « coup de gueule », car je trouve que ce n'est pas normal. On est assez compétent pour choisir les entreprises en amont. Je juge et à moins que les vice-présidents soient beaucoup plus compétents que moi, je me sens apte aussi, comme d'autres collègues, à négocier auprès des entreprises, surtout pour choisir des abris-bus, des colonnes Morris et autres publicités. Les services nous ont dit « c'est politique, c'est ainsi. Point, à la ligne ». Je pousse donc un « petit coup de gueule ». C'est tout.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Franchement, je ne sais pas en quoi c'est politique. Je pense que la réflexion menée et qui a toujours été menée sur tous ces jurys est de mettre en priorité ceux qui portent la délégation, car cela implique finalement les élus qui suivent les dossiers globalement sur cette délégation. C'est effectivement cette réponse. J'avoue que je n'ai pas été interrogée particulièrement sur cette composition. Je ne me souviens pas que la présence de vice-présidents est obligatoire. Si je réfléchis sur les jurys, je pense qu'il doit y avoir des jurys où il n'y en a pas forcément.

M. BAULIEU.- C'est une espèce d'usage que nous avons.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que ce sont surtout les délégations. On prend les personnes concernées par leur délégation. C'est essentiellement ce qui a piloté jusqu'à présent le choix des jurys. J'entends ta remarque, nous pourrions regarder par la suite comment faire. En revanche, pour les négociations, on ne peut pas venir non plus en trop grand nombre.

Mme ZEHAF.- Nous sommes trois dans l'équipe. Il y a Yves GUYEN au titre de la commission n°05 et de la voirie, Aurélien LAROPPE et moi-même. Nous pouvons toujours ajouter quelqu'un.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous regarderons la question, comme me le souffle notre sage de l'assemblée Gabriel BAULIEU. Cela ne me pose aucun problème. C'est simplement qu'au bout du compte, il ne faut pas non plus qu'il y ait trop de monde dans la négociation.

M. BOUSSET.- D'autant plus que lorsque l'on pose des questions, on les note et on dit qu'on en parlera dans la phase de négociations. La dernière fois, les gens ne savaient pas faire la différence entre un PPIF et un tableau d'amortissement. On aurait souhaité avoir quelques réponses pour la suite. D'où l'intérêt de pouvoir participer aux négociations futures.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas de problème.

M. JARAMAGO.- *S'adressant à Jean-Marc BOUSSET.* Si quelqu'un me faisait cette réponse, je lui demanderais où c'est écrit que l'on n'a pas le droit de participer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas une question de droit.

M. JARAMAGO.- Si. Un règlement doit être fait pour toutes les commissions d'appels d'offres, et c'est là que l'on doit retrouver qui doit y participer ou non. D'ailleurs, tu l'as dit à un moment donné. Ce sont les gens qui ont délégation. Cela peut être le cas, mais dans ce cas-là, on ne répond pas de cette manière à un élu. On lui dit « le règlement ne le permet pas. C'est indiqué telle page ». Sinon, on ne le dit pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne vais pas chercher qui a apporté cette réponse. J'entends, nous prenons acte, et voilà. Merci. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de poursuivre. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le choix de la société ENGIE Solutions comme Concessionnaire de service public pour la gestion et l'exploitation du chauffage urbain du Réseau Ouest, à laquelle se substituera rapidement une société dédiée à la concession ;**
- **se prononce favorablement sur le contrat de concession sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2036,**
- **autorise Madame la Présidente, ou l'élu délégué, à signer le contrat de concession pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2036.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

32. Désignation - Création du Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon - Avis de GBM sur les statuts

Mme Lorine GAGLILOLO (1) et MM. Denis JACQUIN (1), Eloy JARAMAGO (1), Anthony NAPPEZ (1), Patrick OUDOT (1) et Franck RACLOT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation par Franck RACLOT.

M. RACLOT.- Merci, Madame la Présidente. Rapidement, deux syndicats opèrent aujourd'hui pour la gestion de la rivière de l'Ognon, le SIBHVO (Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon) et le SMAMBVO (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon). En 2023, la démarche de création du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Ognon (SMVO) a été lancée pour réunir ces deux syndicats. Les membres constitutifs sont 15 EPCI représentant 288 communes. En termes de gouvernance, ce sont 39 délégués titulaires et 39 délégués suppléants. GBM est représentée par 3 titulaires, plus 3 suppléants non fléchés. Nous perdons ainsi 2 titulaires et 2 suppléants. Le siège est à Boulot, et il y a une antenne à Lure.

La contribution est basée sur un PPI avec une clé de répartition négociée, soit :

- linéaire de l'Ognon à hauteur de 30 % ;
- linéaire des affluents à hauteur de 45 % ;
- linéaire des affluents majeurs propres à hauteur de 10 % ;
- population INSEE des communes concernées par la basse vallée de l'Ognon à hauteur de 15 %.

Le syndicat sera effectif au 1^{er} janvier 2025. Le Conseil Communautaire doit émettre un avis sur le projet des statuts et sur son adhésion au SMVO, dans la continuité des démarches et des actions engagées par le SMAMBVO. Les objectifs des compétences et des enjeux sont conformes à ceux du SMAMBVO et notre syndicat contribuera à développer la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) de GBM dans les conditions techniques et financières soutenables. Suite à la création de ce syndicat, concernant les statuts, il y a des changements au niveau des titulaires et de suppléants qui seront effectifs à partir du 1^{er} janvier 2025. Les nouveaux titulaires seraient Denis JACQUIN, Patrick OUDOT et moi-même. Les nouveaux suppléants seraient Lorine GAGLILOLO, Eloy JARAMAGO et Anthony NAPPEZ.

Il vous est demandé de valider ces nouveaux statuts et les nouveaux titulaires pour le 1^{er} janvier 2025.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les statuts du Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon,
- confirme l'intérêt et l'adhésion de GBM au nouveau Syndicat,
- désigne Mme Lorine GAGLILOLO et MM. Denis JACQUIN, Eloy JARAMAGO, Anthony NAPPEZ, Patrick OUDOT et Franck RACLOT représentants titulaires et suppléants de GBM au Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

33. Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2023

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous avez le dossier sur table. Je donne la parole à Lorine GAGLILOLO.

Mme GAGLILOLO.- Merci beaucoup. Je suis très contente de vous remettre un rapport en matière de développement durable mis en page de la sorte pour la première fois au Grand Besançon. J'espère que cela vous donnera envie de vous plonger dans le document. Pour celles et ceux qui trouveraient que c'est écrit un peu petit, je vous rejoins, mais on fait moins de gaspillage de papier en imprimant dans ce format qu'en plus grand. Nous essayons donc d'être cohérents jusqu'au bout, jusqu'à l'impression du document.

Il s'agit ici de vous faire un petit état de la situation des politiques en matière de développement durable de l'année 2023.

Lutte en matière de changement climatique

Nous allons commencer par les politiques en matière de climat. Je voulais en profiter pour vous faire un petit point de situation sur le Club Climat qui réunit des entreprises, des associations, des communes, tous types d'acteurs publics, de réseaux, de structures du territoire qui ont envie de participer au côté du Grand Besançon à la mise en œuvre du Plan Climat. Actuellement, ce sont plus de 100 membres engagés dans ce Club qui est piloté horizontalement, c'est-à-dire que le Grand Besançon prend part au pilotage du Club avec des représentants de chaque type de partie prenante.

Différents temps sont organisés tout au long de l'année, comme :

- les Rendez-vous de la transition organisés deux fois par an pour outiller notamment les entreprises et les associations sur les aides qu'ils peuvent trouver dans un réseau de partenaires assez vaste pour mener leurs politiques de transition ;
- les P'tits Déj du Club qui se déroulent tous les mois chez les membres qui nous invitent, ce qui nous permet de mieux rencontrer les membres, de comprendre la manière dont ils s'engagent en faveur de la mise en œuvre du Plan Climat ;
- une plateforme numérique qui réunit tous les membres et qui leur permet de dialoguer et de créer des synergies entre eux.

Si nous regardons du côté des politiques énergétiques, nous l'avons dit, les travaux d'extension du réseau de chaleur ont commencé dès 2023. La station d'épuration de Port Douvot, que l'on connaissait pour sa méthanisation, a également mis en place des panneaux solaires pour produire sa propre électricité.

Du côté de la mobilité, nous avons adopté notre nouveau schéma directeur cyclable en 2023 et nous avons poursuivi les aménagements et les voies en mode doux sur le territoire.

Biodiversité et ressources naturelles

Actuellement, 56 communes et 3 quartiers de Besançon procèdent à l'extinction de l'éclairage public la nuit, et 15 communes supplémentaires ont rejoint cette dynamique en 2023. Par ailleurs, un travail est toujours en cours sur le remplacement des ampoules par des diodes plus performantes énergétiquement. C'est donc une vraie belle manière de concilier sobriété et préservation de la biodiversité.

Nous regardons maintenant du côté de la désimperméabilisation des sols et de la végétalisation, avec plusieurs réalisations en 2023, notamment place de la Bascule, rue Gambetta avec le vaste îlot République qui est en train d'être travaillé, sur les liaisons cyclables entre Franois et Chemaudin, entre Vorges-les-Pins et Busy. Pour ce qui est de la rue Gambetta, elle coche à la fois les cases désimperméabilisation, végétalisation, mais aussi infiltration de l'eau à la parcelle, puisqu'il y a eu un travail de déconnexion des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur ce secteur. Dans cette question de la protection de la ressource en eau, vous savez qu'en 2023, nous avons achevé le travail sur le bassin de stockage des eaux usées à la Malcombe.

Cohésion sociale et solidarité

Si nous regardons du côté de l'axe cohésion sociale et solidarité, au niveau de l'habitat, 149 ménages ont été accompagnés en 2023 par le SLIME (Service Local d'Intervention à la Maîtrise de l'Énergie), dont 12 ménages hors Besançon. Nous avons donc encore toutes et tous un travail à faire pour que vous puissiez, à la hauteur de vos moyens, faciliter le repérage des ménages en précarité pour que le SLIME puisse intervenir chez vos habitants en précarité, les aider à mettre en place du matériel économe, réaliser des petits travaux qui pourraient changer leur facture et leur vie. Nous avons donc un service tout à fait opérant sur ce territoire. N'hésitez pas à nous aider à le déployer encore plus sur le Grand Besançon.

Du côté du soutien à la rénovation énergétique, ce sont 85 logements aidés avec nos financements GBM et 87 logements soutenus avec les aides de l'État, dont nous sommes délégataires.

Sur la construction de logements publics sociaux, nous nous fixons un objectif de 170 logements/an dans notre PLH. En 2023, 192 agréments ont été délivrés aux bailleurs sociaux, ce qui représente 1,328 M€ accordés par le Grand Besançon pour le financement de ces constructions. Nous poursuivons notre soutien fort aux bailleurs sociaux.

Épanouissement des êtres humains

Du côté de l'épanouissement des êtres humains, qui est un axe de ce rapport en matière de développement durable, nous poursuivons le soutien aux événements tant sportifs que culturels, avec notamment — nous en reparlerons — l'organisation du festival Grandes Heures Nature. Nous parlons de l'édition 2023, mais nous avons vécu très récemment l'édition 2024. Nous accompagnons également au niveau de Grand Besançon les professionnels et les acteurs locaux dans la structuration d'offres d'activités écotouristiques. De plus, les travaux de la base d'Osselle prennent en compte largement les aspects environnementaux.

Consommation et production responsables/économie circulaire

Sur cette partie, je voulais revenir sur le PAT (Projet Alimentaire Territorial). La pépinière maraîchère des Andiers que vous connaissez maintenant a permis à deux maraîchers en 2023 de commencer leur test, un collectif de 7 personnes, et à un maraîcher à Montfaucon de poursuivre et de finaliser son accompagnement. Nous voyons que cet outil continue à produire ses effets, et permet dorénavant, de manière quasiment régulière, à des collectifs de personnes de se former, de structurer une activité, ce qui est assez nouveau et ce qui ne serait probablement pas possible sans cet outil de la collectivité.

Par ailleurs, nous avons participé au projet « Du local pour tous ». Il faut savoir qu'en 2023, la Direction Biodiversité Espaces verts de la Ville de Besançon a créé un jardin nourricier dans la suite de ce projet et les légumes produits dans ce jardin sont destinés à la banque alimentaire pour être introduits dans les paniers de l'aide alimentaire.

L'année 2023 marque aussi le lancement de la démarche « Mon Restau Responsable » avec l'ENIL qui a pris des engagements pour faire évoluer ces pratiques au sein de la restauration dans le cadre du

PAT de la commune de Mamirolle. Nous faisons la promotion de cette démarche auprès d'autres gestionnaires de restauration collective et cela poursuivra son chemin sur 2024.

Nous poursuivons également les ateliers cuisine pour les habitants avec des partenariats historiques avec la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) Clairs-Soleils, le CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires) et l'association Familles rurales de Franois Serre-les-Sapins. De plus, les communes de Devecey, Mamirolle et Geneuille sont impliquées depuis 2023 dans leur projet alimentaire à l'échelle communale.

Enfin, toujours sur cette partie consommation et production responsables, il faut parler un peu de réduction des déchets, de tri, de recyclage, de réemploi. Nous avons cette politique biodéchets qui se poursuit sur 2023, avec les composteurs individuels, ceux en pied d'immeuble, ceux de quartier et de village qui continuent à se déployer, et la mise en place des Points d'Apports Volontaires (PAV) pour le compostage en cœur de ville. Ce sont également 15 nouvelles stations de tri qui ont trouvé leur place dans le quartier de Planoise pour faciliter la préservation du geste de tri des habitants.

Pour terminer, vous avez un petit bilan du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) avec, en 2023, plus de 70 % des marchés attribués de Grand Besançon supérieurs à 90 000 € qui comprenaient au moins une clause sociale et/ou environnementale.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette présentation synthétique, bien sûr non exhaustive, qui montre que le développement durable se traduit dans tous les domaines. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question particulière, je vous invite à prendre acte. Merci encore à l'ensemble des services, parce que ce travail demande aussi la collecte de ces informations, de faire savoir et de faire connaître toutes les actions menées dans les différentes Directions.

Mme GAGLILOLO.- Je me permets de faire une petite page de pub pour ceux qui n'auraient pas encore eu l'occasion de venir nous voir. Nous sommes en pleine réunion publique sur le Plan Climat. Il nous reste trois dates. Nous serons :

- le 1^{er} juillet à Pouilley-les-Vignes à 18h30 ;
- le 8 juillet à Devecey à 18h30 ;
- le 10 juillet à Grandfontaine à 18h30.

N'hésitez pas à le faire savoir à vos administrés. Ce sont des réunions de secteur. Nous comptons sur toutes les communes aux alentours pour bien faire savoir que je serai présente dans ces différentes communes pour présenter le troisième Plan Climat et comment nous projeter un peu dans ce qui est prévu dans notre Plan Climat que je vous soumettrai en septembre prochain pour son adoption.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport de développement durable 2023 de Grand Besançon Métropole, annexé au rapport.

34. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers assimilés

M. HUOT.- Je vais faire une présentation orale. Nous avons mis bien évidemment notre rapport d'activités qui est consultable. Je vais vous faire simplement une petite synthèse.

Le rapport d'activités concerne la gestion des déchets qui comporte deux volets. Le premier volet s'occupe de la collecte et le deuxième, du traitement assuré par le SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets). Cela signifie qu'à travers le rapport d'activités, nous devons présenter l'ensemble des deux activités. La partie financière est portée en totalité par la Direction de la Gestion des Déchets (DGD).

Nous constatons une baisse des ordures ménagères encore présente en 2023. En effet, nous sommes passés de 138 kg/an/habitant à 135 kg. La collecte des recyclables (bacs jaunes) est en légère baisse, ce qui est un peu dommage, car à travers le recyclable, des filières permettent de valoriser ce qui est récupéré dans ces bacs. La baisse est très légère, mais cela reste un point de vigilance. Le dépôt en

déchèterie reste plus élevé en termes de poids. En effet, 197 kg/an/habitant sont déposés en déchèterie, en légère hausse. En revanche, derrière les déchèteries, il y a toutes les filières de valorisation qui se mettent en place. Les déchèteries sont appelées aujourd'hui « des écocentres », car derrière, il y a une valorisation, ce qui signifie que le déchet a une vraie valeur. Lorsqu'il rentre dans une filière de valorisation, il devient une ressource.

Nous avons ensuite un dossier sur lequel nous avons travaillé pendant pratiquement deux ans avec le SYBERT. Il concernait ce que nous devions mettre à disposition pour avoir des solutions d'élimination des biodéchets. Ce travail a conduit à ce que nous continuions à nous appuyer sur l'existant, essentiellement le compostage qui avait été développé depuis plusieurs années sur notre territoire. Le compostage relève de la compétence du SYBERT qui, dans ces deux dernières années, a connu une assez grande accélération, puisque nous avons 25 000 composteurs individuels et 305 composteurs de pied d'immeuble. Cela veut dire qu'ont été traitées à la fois la partie individuelle et toute la partie collective. Là où nous n'avons pas pu mettre de composteur, ce qui est le cas de l'hypercentre, nous avons fait une collecte en mode doux qui concerne environ 8 000 habitants. Nous sommes partis d'un test. Cette collecte des modes doux retourne à la terre sur notre territoire. Pour les biodéchets, c'est ce qu'il faut essayer de viser.

En termes financiers, le budget total (collecte et traitement) s'élève à 23 M€. En 2023, nous constatons une baisse du soutien des organismes agréés, une baisse du soutien de la valorisation matière (vente matière moins bien valorisée), et comme dans toutes les structures où il y a du personnel, les charges du personnel sont en augmentation, comme pour nous en ce qui concerne la collecte avec les bennes à ordures ménagères, le coût du carburant qui a fortement augmenté. Ces 23 M€ se répartissent en 13 M€ pour le traitement, donc pour le SYBERT, soit 56,7 % de la part totale du budget, et 10 M€ pour la collecte. Le niveau de la redevance moyen est de 81,2 € HT/habitant en 2023, en augmentation de 1,2 € par rapport à 2022. Cela reste un niveau moyen plutôt bas par rapport au niveau national.

Le SYBERT, à travers son traitement, a été largement abordé à travers la valorisation énergétique d'Anthony NAPPEZ, puisque cela fait partie de l'alimentation des réseaux de chaleur. Il y a une usine d'incinération avec un peu plus de 36 000 t de traitement, ce qui représente sa capacité. La partie Grand Besançon des déchets présentés pour la valorisation énergétique représente 26 400 t. Bien sûr, il y a toute la partie tri, ce qui est issu des bacs jaunes de GBM ou des PAV (13 312 t de déchets traités). Les refus de tri sont une vraie difficulté dans les bacs jaunes. En cas de refus de tri, cela signifie que cela a été trié. Nous devons donc payer le tri. Une fois triés, dans la mesure où les déchets ne peuvent pas rentrer dans des chaînes de valorisation, nous sommes obligés de les emmener en incinération. Cela signifie que nous payons à la fois le tri et l'incinération. Ces refus de tri restent donc un point de vigilance très fort.

Le territoire de Grand Besançon Métropole est plutôt bien maillé en termes de déchèteries, puisque 9 déchèteries existent sur notre territoire et 39 000 t y sont déposées par les usagers. Nous voyons donc que c'est plus important que les 26 000 t de déchets d'ordures ménagères.

Je vais maintenant vous donner quelques points de repère, il faut savoir que sur notre territoire, nous avons un peu plus de 50 000 bacs gris, un peu moins de 50 000 bacs jaunes. Nous n'en parlons pas souvent, mais il y a derrière ces chiffres tout un travail de changement ou de remplacement des bacs. En effet, nous remplaçons environ 2 000 bacs/an, nous en réparons environ 1 000 et avec les nouveaux adhérents, nous en plaçons 2 500. Nous n'avons pas eu trop de bacs brûlés en 2023 (185), ce qui signifie que nous avons peu de dégradations au niveau des bacs.

Nous avons bien sûr toute une partie de relation avec les usagers. L'accueil téléphonique se fait en commun avec le SYBERT. Ce sont 23 000 appels traités, dont 8 600 concernant le SYBERT. Lorsque la demande n'est pas très technique et simple, l'information est donnée directement, par exemple concernant l'heure d'ouverture d'une déchèterie. Ces réponses sont données à l'accueil des relations aux usagers. Cet accueil apporté par la DGD est labellisé « Marianne ». Nous traitons autour de 10 000 courriels et courriers par an. Chaque trimestre, il y a 45 000 factures. Nous avons ensuite une cellule d'habitats collectifs qui fait des opérations de sensibilisation dans le collectif (28 opérations en pied d'immeuble en 2023, environ 300 sites accompagnés). Nous faisons également un travail avec Yves GUYEN et ses services de voirie concernant la suppression des marches arrière. En effet, nous en avons 472 en 2015 et il nous en reste 72 toutes en cours de traitement. Nous espérons que d'ici la fin de notre mandat, nous aurons supprimé toutes les marches arrière.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le rapport d'activités. Il est disponible dans la Kbox, mais il ne fait pas 1 200 pages, contrairement au document concernant le réseau de chaleur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, il s'agit de prendre acte. Je considère donc que tout le monde a bien pris acte.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

35. Signature d'une convention avec le Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO) - Programme 2024 d'intervention sur les affluents de l'Ognon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions en matière de syndicat ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de partenariat à engager avec le Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO), en 2024, pour des interventions sur les affluents de l'Ognon présents sur le territoire de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur le versement de 7 500 € au SMAMBVO au titre du programme d'intervention 2024,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36. Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique - Programme 2024-2026 sur les affluents du Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de partenariat technique et financier à engager avec la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA),
- se prononce favorablement sur le versement de 192 000 € maximum à la FDPPMA, au titre des opérations de restauration de cours d'eau affluents de la rivière Doubs,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37. La City- Montage d'opération La City BB3 (2 rue Plançon)-Vente des surfaces propriété de GBM au BB1 (4 rue Plançon)

Mmes Frédérique BAEHR (2), Marie-Thérèse MICHEL (2) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1), Nicolas BODIN (2), Marcel FELT (1), Anthony POULIN (1), Pascal ROUTHIER (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

Délibération n° 1 - montage opérationnel BB3 (2 rue Plançon) :

- approuve la convention de MOA déléguée auprès de T25 pour le BB3,
- autorise l'élu délégué, M. Gabriel BAULIEU, à signer la convention de MOA déléguée auprès de T25 pour le BB3.

Délibération n° 2 - cession des lots de copropriété du BB1 (4 rue Plançon) :

- se prononce favorablement sur le principe de la cession par Grand Besançon Métropole à Aktya des lots de copropriété n° 5102-5104-5098-5099-5111-5114-5135-5137-5139-5140(349/679è)-5110-5138-5141-5142-5118-5121(125/711è)-5122-5123-5131-5132-5133 situés dans l'immeuble BB1 aux conditions énoncées dans le rapport.
- autorise la Présidente ou l'élu délégué à signer le compromis et l'acte de vente correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 12

38. Déménagement des archives municipales et communautaires

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat (DRAC) et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à venir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

39. Bâtiment dédié au service des archives municipales et communautaires - Acquisition par GBM de la moitié indivise d'une propriété bâtie appartenant à la Ville de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'acquisition par GBM à la Ville de Besançon de la moitié indivise de la propriété cadastrée section DE n° 90-93 dans les conditions définies dans le rapport,
- valide les modalités de gestion de l'indivision proposées dans le rapport,
- autorise Madame la Présidente à signer la convention de gestion de l'indivision à établir par le notaire conformément aux modalités définies dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

40. ZAC des Hauts Du Chazal – Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2023 - Avenant n°19 de prolongation et participation d'équilibre

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. FELT.- Je vais faire une présentation rapide. Nous rappellerons qu'il s'agit d'une concession d'aménagement dans laquelle nous sommes engagés à hauteur de 50 % pour GBM et 43 % pour la Ville de Besançon. Dans les différents CRAC qui se sont succédé ces dernières années, c'était peut-être un peu des CRAC d'attente à certains moments, mais le bilan prévisionnel est marqué cette année par une augmentation d'environ 4,9 M€. Cette augmentation a bien sûr une signification, puisque le COPIL du 21 juin 2023 a acté un certain nombre de choses, et notamment le choix de la variante d'aménagement n°2 qui propose une urbanité améliorée (trame douce, espaces publics, morphologie urbaine). Dans les travaux réalisés en 2023, nous retrouvons une mise en œuvre de couche de

roulement et divers branchements. Cela ne va donc pas très loin, mais lorsque vous regardez en p.6 le bilan financier, nous voyons bien entendu la traduction de ces 4,895 M€. En effet, nous avons une rubrique « travaux et honoraires » importante, à hauteur de 3,22 M€.

La mise en œuvre de cette opération génère également une prolongation de la concession de cinq ans, et bien sûr une dégradation du bilan financier, dégradation que les coparticipants se partagent en fonction de leur pourcentage dans l'aménagement.

Il vous est donc demandé de :

- vous prononcer sur le bilan révisé au 31 décembre 2023, pour un montant de 53,543 M€ ;
- vous prononcer sur la répartition avec l'engagement des collectivités co-concédants ;
- autoriser Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole à signer l'avenant n°19 — comme vous le voyez, il y a déjà eu beaucoup d'avenants et ce n'est peut-être pas fini — à la Convention Publique d'Aménagement traitant :
 - de la programmation retenue pour le secteur nord-est ;
 - de la modification de l'effort financier de l'autorité publique ;
 - de la prolongation de la durée de la Convention Publique d'Aménagement pour cinq ans, soit jusqu'en 2030 ;
 - des modalités de rémunérations de SEDIA.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Il s'agit d'une analyse. Il n'y a donc pas de question particulière. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2023, pour un montant de 53 543 K€ HT ;**
- **se prononce favorablement sur l'engagement des collectivités co-concédants en hausse, qui ressort à 22 784 K€ HT dont 21 957 K€ HT en participations et vente d'ouvrages et 827 K€ HT en participation en nature des Collectivités pour la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement ;**
- **autorise Mme la Présidente de Grand Besançon Métropole à signer l'avenant n° 19 à la Convention Publique d'Aménagement traitant :**
 - a) **de la programmation retenue pour le secteur nord-est,**
 - b) **de la modification de l'effort financier de l'autorité publique contractante à l'opération,**
 - c) **de la prolongation de la durée de la Convention Publique d'Aménagement pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 18 novembre 2030 afin d'être en cohérence avec la durée de la convention sur TEMIS Microtechniques,**
 - d) **des modalités de rémunérations de SEDIA correspondantes.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

41. ZAC Nouvelle Ere - Les Auxons – Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2023 - Avenant n°8 de prolongation et participation d'équilibre

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. FELT.- Je vais peut-être crier un peu ma colère sur ce rapport. Je crois que je m'étais exprimé dans un COPIL, me semble-t-il. Nous avons un rapport dont il faut parler, bien entendu, mais je veux dire par là que je n'arrivais pas à comprendre pourquoi cette zone de Nouvelle Ère ressemble au désert de Gobi où finalement, à part deux ou trois voitures qui traînent, il n'y a jamais personne. Dans la mesure où j'ai eu la possibilité de le faire au travers de mes différentes pérégrinations en termes de voie ferrée, j'ai fait toutes les zones jusqu'à Marseille en train, comme je l'ai dit la dernière fois. Toutes les zones sont remplies et le remplissage est divers, puisque des collectivités territoriales au sens très large ont pris des options sur ces zones. Il y a du privé, bien entendu (entreprises, restauration). Il faut quand même

se demander pourquoi chez nous, à Besançon, nous ne sommes pas parvenus, depuis 20 ans — parce que nous en parlons depuis 20 ans — à la remplir ?

Je regardai encore tout à l'heure la petite pancarte de l'inauguration à la gare. Elle a été inaugurée en 2011. Cela veut dire que l'on en a parlé bien avant. Il y a même eu des referendums, dont l'un n'a pas trouvé d'issue, mais nous y sommes habitués en France. Je me demande quelles sont les personnes publiques responsables. Derrière, des gens sont responsables. Il ne s'agit pas d'attaquer Pierre, Paul ou Jacques. Le débat n'est pas là. Le problème est de savoir pourquoi les collectivités territoriales au sens large, très large, plus l'État, ce dernier étant partenaire de l'opération, n'ont rien fait. Pourquoi sommes-nous encore obligés de subir cet espace aujourd'hui, qui attend ? Des délibérations seront prises pour donner une nouvelle orientation. Bien entendu, je vais voter, il n'y a pas de problème, mais c'est quand même avec une boule dans le ventre que je le ferai, parce que nous n'avons pas réussi et nous ne nous interrogeons pas sur notre échec.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je peux apporter un élément de réponse. Un groupe de travail, avec un comité de pilotage, travaille sur les zones d'activités. Si vous voulez développer les raisons pour lesquelles cela fait 20 ans que cette question se pose et comment cela s'est fait, cela ne me dérange pas. Vous pouvez ouvrir cet axe.

M. FELT.- Aujourd'hui, cela ne sert plus à rien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme tu poses la question, je te réponds. Tu demandes pourquoi on ne se pose pas la question. Je te réponds que tu peux ouvrir un groupe de travail sur l'historique de cette ère de 20 ans et pourquoi depuis 20 ans, quelque chose ne s'est pas passé comme tu le souhaitais. C'est une vraie question. Tu es même délégué aux zones d'activités. Tu es donc libre d'ouvrir toutes les questions possibles.

M. FELT.- Nous allons peut-être essayer de construire de nouvelles zones. Il ne faut pas se retourner.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme tu poses la question, je te réponds. Tu as bien dit que tu souhaitais que l'on se pose la question. Je te réponds « pose-toi la question avec d'autres et propose un groupe de travail ». Cela ne me dérange absolument pas.

M. FELT.- Cela étant, il faut quand même parler du CRAC pour 2023. Nous avons une évolution avec des pans supplémentaires de 702 000 €, dont 144 000 € pour la rémunération du concédant. Bien évidemment, de façon bilancielle, la reprogrammation des lots tertiaires en artisanat entraînant de facto une perte de la valorisation foncière, le prix au mètre carré n'étant pas le même, cela fait que globalement, nous sommes aux alentours de 2 M€. Il faut suivre les chiffres dans les chiffres. Il faut donc en tenir compte. C'est l'effet majeur de l'exercice 2023, puisqu'il a été décidé de donner une nouvelle aire à cette zone d'activités.

Il faut :

- se prononcer sur le CRAC présenté par le concessionnaire, sur le prolongement de la concession d'aménagement pour une durée de cinq ans, la concession arrivant à expiration ;
- se prononcer favorablement sur le prolongement de la concession d'aménagement pour une durée de 5 ans ;
- se prononcer favorablement sur le bilan révisé de la ZAC ;
- autoriser Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole à signer l'avenant n°8 à la Convention Publique d'Aménagement traitant :
 - de la programmation retenue pour la 1^{ère} tranche sous réserve de l'avis du COPIL du 5 juin 2024 (est-ce encore d'actualité ? Je ne sais pas) ;
 - de la modification de l'effort financier (+1,992 M€) ;
 - de la prolongation de la durée de la Convention Publique d'Aménagement pour cinq ans avec la rémunération afférente pour SEDIA.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. NAPPEZ.- Cela fait plusieurs conseils que nous parlons de ce sujet. J'en parle à juste titre pour être élu aux Auxons. Nous arrivons à quelque chose que je demandais depuis un petit moment, à savoir de pouvoir changer la destination de toute la partie de la zone sur la partie gare qui était prévue pour du

tertiaire. C'est très bien. Dans les faits, si nous regardons, ce sont 2 M€, dont 0,7 M€ d'équilibre pour les pertes dues à l'aménageur et 1,3 M€ pour le changement de destination en pertes prévisionnelles. C'est sûr qu'il y a 1,3 M€ à mettre au bout. Néanmoins, c'est mieux de mettre 1,3 M€ plutôt qu'il ne se passe de nouveau rien pendant 10 ou 20 ans et de se demander dans 10 ou 20 ans pourquoi il ne s'est toujours rien passé.

Je pense que si la destination des parcelles changeait, ce serait bien que nous puissions accueillir du monde. Cela ne peut faire que boule de neige, c'est-à-dire que pour l'instant, c'est un cercle vicieux. Le Signal s'est vidé, personne n'est venu. Nous pouvons nous demander pourquoi certaines collectivités ou certains partenaires publics ne sont pas venus s'installer, mais cela ne va rien changer. Cela ne s'est pas fait, cela ne s'est pas fait, mais nous pouvons nous poser la question. Aujourd'hui, il faut remplir la partie gare de la zone, traiter les prospects qui viennent. Il faut démarcher. Cette fois-ci, à partir du moment où l'on change la destination des parcelles, on peut accueillir de l'industrie légère, de l'artisanat, sûrement un peu de tertiaire aussi, mais je pense que si un premier, un deuxième, puis un troisième viennent, cela fera boule de neige. Ensuite, nous aurons des lignes de train et de bus supplémentaires, de la restauration sur place, et à terme, le Signal finira par se remplir. Après, j'espère qu'il ne nous faudra pas encore 20 ans pour en arriver là. Néanmoins, c'est déjà une bonne chose de faire ce changement et d'acter la participation d'équilibre pour ce changement de destination des parcelles.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Cela fait quelques mois, voire quelques années que nous demandons ce changement de destination. Cela arrive enfin. Félicitons-nous-en. Mais il y a aussi une réflexion plus globale à avoir sur ce secteur. Je vous avais co-écrit avec Monsieur le Maire des Auxons au mois de mars. Des horaires de navettes entre les Auxons et Besançon ne permettent pas aux habitants d'arriver à des horaires corrects à Besançon. Il y a un parking qui appartient au Grand Besançon, qui est totalement inutilisé et qui pourrait servir — pourquoi pas ? — d'aire de covoiturage, donc pour promouvoir cette alternative à la voiture qui doit être travaillée. Très bien pour le changement de destination. Je le demandais, le voilà, mais je pense que nous pourrions avoir une réflexion encore plus profonde sur les Auxons.

Je suis totalement ce qui vient d'être dit. Néanmoins, il faut y aller. Cela fait trois ans que le parking est vide et inutilisé. De l'argent a été investi. Utilisons-le. Qu'attendons-nous ? Je ne sais pas qui est en charge de cela, mais nous ne pouvons pas accepter que des dizaines, voire des centaines de milliers d'euros aient été investis pour l'intérêt aujourd'hui, et aujourd'hui, qui soient totalement inutilisés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais répondre comme j'ai répondu à Marcel FELT. Marcel a comme délégation les zones d'activités.

S'adressant à Marcel FELT. Marcel, si tu souhaites proposer une réflexion, à toi de le faire. Je le dis encore.

Nous votons. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Sur les Auxons, il y a quand même eu des décisions politiques à un moment donné. Lorsque le Crédit Agricole envisage de déménager pour quitter le centre-ville de Besançon, ce qui représente 250 salariés et potentiellement un bâtiment vide, s'il avait proposé les Auxons, il lui aurait été répondu politiquement « non, parce qu'on va dévitaliser la ville, le centre-ville qui souffrait déjà du départ du Saint-Jacques ». Des décisions ont bien été prises politiquement à un moment donné. Je pense que globalement, c'était la bonne décision, tout comme avant, pendant un temps, on a parlé d'un centre équestre ou un centre de loisirs. Cela a été abandonné aussi.

Des projets sont bien arrivés. Effectivement, cela s'est enchaîné et cela s'est plutôt mal enchaîné, mais il manque un gros acteur avec des centaines d'emplois qui feront que globalement, cette zone démarrera. Nous avons failli signer avec une entreprise bisontine dans le domaine du soin à la personne, ce qui représentait potentiellement 800 salariés, cette entreprise ayant plusieurs sites en France. Finalement, ils ont choisi d'aller ailleurs. Une somme de conjectures différentes a fait que globalement, cela n'a pas évolué. Maintenant, j'espère que cela va évoluer et que cela va évoluer très vite, mais globalement, nous sommes tous comptables collectivement de cette histoire et des décisions qui ont été prises.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme je n'ai pas l'intention de désigner des coupables ce soir, nous allons continuer à travailler. Nous sommes bien d'accord, l'objectif étant d'avancer. Je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le CRAC présenté par le concessionnaire SEDIA pour l'opération d'aménagement de la ZAC Nouvelle Ere ;
- se prononce favorablement sur le prolongement de la concession d'aménagement pour une durée de 5 ans ;
- se prononce favorablement sur le bilan révisé de la 1^{ère} tranche de la ZAC arrêté au 31 décembre 2023 à un montant de 11 245 824 € HT au lieu de 10 543 825 € HT, sous réserve de l'avis du COPIL ZAE du 5 juin 2024.
- autorise Mme la Présidente de Grand Besançon Métropole à signer l'avenant n° 8 à la Convention Publique d'Aménagement traitant :
 - de la programmation retenue pour la 1^{ère} tranche sous réserve de l'avis du COPIL du 5 juin 2024,
 - de la modification de l'effort financier de l'autorité publique contractante à l'opération (+1 992 112 € HT),
 - de la prolongation de la durée de la Convention Publique d'Aménagement pour cinq (5) ans,
 - des modalités de rémunérations de SEDIA correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

42. ZAC des Marnières à Chalezeule – Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu es devenu spécialiste des CRAC. Vas-y, Marcel.

M. FELT.- C'est plus facile avec les Marnières, parce que cela se termine. L'année 2023 était caractérisée par quelques travaux d'aménagement du chemin des Marnières. Il y a eu une proposition en février 2023 à l'Immobilière Carrefour pour acquérir des terrains. Pour l'instant, la réponse est négative, mais les services ont toujours le contact pour éventuellement acheter ces terrains. La bonne nouvelle est que le recours par rapport à IDEEA Développement a été purgé. IDEEA est en capacité aujourd'hui de faire le projet prévu. Nous avons également le développement du projet KFC sur l'ancien secteur dit « pôle automobile ». Tout cela est en cours. Pour KFC, je crois qu'un permis de construire a été déposé auprès de la commune de Chalezeule.

Tous ces faits permettent de faire avancer les choses pour finaliser définitivement cette zone. Les perspectives pour 2024 concernent bien entendu le projet KFC, le projet IDEEA, le secteur sud-ouest qui demande un peu de réflexion. Il y a également des réflexions concernant Brico Dépôt, car là aussi, ce n'est pas encore tout à fait terminé. Comme vous le savez, c'est compliqué avec eux. Ils ont l'air de se complaire dans leur « bordel organisé », parce que ce n'est pas très commercial, mais cela se vend. Cela évoluera forcément avec eux à un moment donné. Tout cela pour dire que finalement, il y a une forme de stabilité au niveau du CRAC avec très peu de dépenses, une subvention réajustée du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) qui nous donne une recette supplémentaire de 66 000 €. Cette opération a une vingtaine d'années, mais elle évolue positivement vers une fin dans les cinq prochaines années, je pense.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le bilan financier révisé au 31.12.2023 de l'opération d'aménagement pour un montant de 16 852 K€ HT, avec une participation diminuée de 66 k€.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

43. CRR - Convention de partenariat pédagogique dans le cadre des Classes à horaires aménagés dans les écoles élémentaires

Mmes Claudine CAULET (1) et Aline CHASSAGNE (2) et MM Nicolas BODIN (2) et Anthony POULIN (1), ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Il y a une abstention. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce partenariat pédagogique entre la Direction académique des services de L'Education nationale du Doubs, la ville de Besançon et Grand Besançon Métropole concernant les classes à horaires aménagés élémentaires,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention y afférente.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 1 Conseillers intéressés : 6

44. Nouveaux dispositifs de soutien aux écoles de musique associatives GBM et Subvention complémentaire à l'école de musique du Val Saint-Vitois

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'évolution des dispositifs de soutien aux écoles de musique associatives de GBM ;
- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution d'une subvention complémentaire de 20 048 € à l'école de musique du Val Saint-Vitois ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant avec l'école de musique du Val Saint-Vitois.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

45. Festival Détonation 2024 - Soutien à la RAP La Rodia

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions sur ce dossier, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 30 000 € à La Rodia,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

46. Mardis des rives 2024

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation orale par Yves MAURICE.

M. MAURICE.- Je voudrais simplement remercier les communes qui participent. Je voudrais remercier également les associations et les bénévoles. Je souligne en même temps le très bon travail de la

Direction de la Culture pour organiser toutes ces manifestations. Comme vous le voyez sur cette carte, cela se passe :

- le 9 juillet à Saint-Vit ;
- le 16 juillet à Deluz ;
- le 23 juillet à Avanne-Aveney ;
- le 30 juillet à Routelle ;
- le 6 août à Roche-les-Beaupré ;
- le 13 août à Byans-sur-Doubs ;
- le 20 août à Montferrand-le-Château ;
- le 27 août à Besançon (soirée de clôture au parc de la Rhodiacéta).

Ce sont des concerts gratuits tous les mardis soir, du 9 juillet au 27 août, comme vous avez pu le voir, 12 groupes régionaux et nationaux. L'année dernière, il y avait environ 12 238 spectateurs accueillis pour l'ensemble des manifestations. C'est un événement très prisé, très convivial. La programmation met à l'honneur la découverte et la diversité. Elle est réalisée avec la Rodia et le Bastion pour la sélection des différents groupes qui seront accueillis dans les communes. Ce seront des soirées conviviales, avec des stands, des animations, le bibliobus, le stand de La Bisontine, des stands d'accueil. Les buvettes et restaurations seront à la charge des associations ou des restaurateurs locaux.

C'est un festival écoresponsable, puisque nous avons une navette de bus gratuite, des accès pour les vélos, du covoiturage, Ginko Access. Il y a également une sensibilisation aux pratiques écoresponsables pour les organisateurs et le public. Tout cela est pour Lorine GAGLILOLO. C'est une organisation partenariale. J'ai remercié les différents organismes. Je vous conseille de participer le soir. C'est toujours un moment festif et convivial avec des groupes très chaleureux qui sont souvent de la région pour les mettre en valeur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation. C'est pour nous un temps important de l'été. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, il s'agit de prendre connaissance. Je vais en profiter pour proposer deux temps importants, celui des 24 h du temps et celui de GHN. Je vous propose de lancer deux séquences de film.

Une vidéo de présentation des 24 h du temps est projetée en séance

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette jolie présentation.

Mme BARTHELET.- Cela fait grand plaisir de voir les images dès maintenant. Nous sommes très heureux, car tout s'est très bien passé. Nous avons connu une belle affluence (10 000 visiteurs l'année dernière, 14 500 cette année). C'est un franc succès. Nous avons voulu faire une édition particulière pour ce 10^e anniversaire avec un temps très particulier sur l'innovation, avec des conférences qui ont très bien fonctionné et qui ont mis en valeur les communautés de savoirs vraiment franco-suisse, avec des animations partagées. Concernant le village d'animation, je ne vais pas reciter tous les partenaires, car cela prendrait trop de temps ce soir, mais tous nos chercheurs étaient également présents non seulement pour faire une vulgarisation de la science, mais aussi pour montrer que nos savoir-faire labellisés UNESCO ne sont pas qu'une histoire du passé, bien au contraire. Ils sont censés se renouveler et cela a été très bien montré. La Bourse Horlogère a également très bien fonctionné. Tout ce qui était proposé a marché, depuis l'espace Utinam jusqu'à la Bourse en passant par le village d'animation. Nous avons accueilli Neuchâtel qui nous a envoyé aujourd'hui — je ne sais pas si tu as eu le temps de le lire, Présidente — un email de remerciements très chaleureux quant à l'accueil.

S'adressant à Anne VIGNOT. D'ailleurs, ils t'invitent à faire plein de visites à Neuchâtel pour te rendre la pareille, parce qu'ils ont beaucoup apprécié le temps.

Ils étaient venus avec leur musée, leurs entreprises, leurs écoles et les partenariats s'enrichissent. C'était donc une bonne idée de les inviter. Nous avons hâte. Nous avons très bien accueilli aussi tous les professionnels, ce que nous souhaitons, lors de la soirée de partenaires qui s'est tenue dans le cadre très particulier de La Citadelle. Je crois que nous leur en avons mis plein les yeux. Ils ont beaucoup apprécié. Ils nous ont beaucoup remerciés pour cela. Nous voulions des échanges, ce qui a fonctionné aussi. Mille mercis à toutes celles et à tous ceux qui ont rendu tout cela possible. Nous sommes nombreux dans le comité d'organisation. J'anime des COPIL avec plus de 50 personnes, dont

des horlogers, des conservateurs de musée, etc., qui se connectent et qui participent. C'est vraiment une belle réussite grâce à eux tous.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, tu as raison. La consule de Suisse est également venue, car cette relation franco-suisse est importante, de plus en plus conséquente et nous y sommes tous très attachés, avec des volontés de construire de nouvelles dynamiques. En tout cas, une chose est certaine. Nous sentons bien qu'une synergie est associée à ces 24 h du temps et c'est un très beau travail. Nous en profitons aussi pour remercier toutes nos équipes qui font que ce moment existe. Nous remercions aussi le Musée du Temps qui reçoit et qui génère ce bel écrin, et bien sûr Nathan SOURISSEAU qui est associé à ce temps-là. C'était le temps du temps. Nous passons maintenant au temps de la nature. Je vous propose un petit film sur Grandes Heures Nature.

Une vidéo de présentation de Grandes Heures Nature est projetée en séance

M. BOUSSO.- C'est une édition record que cette édition de Grandes Heures Nature 2024, avec 3 000 sportifs inscrits sur les trois jours et plus de 22 300 personnes sur le seul village de Chamars, ces 22 300 correspondant uniquement au comptage à Chamars. Nous ne comptons pas le nombre de personnes dans toutes les communes satellites et sur les bords du Doubs. Il faut imaginer ce que cela a pu drainer sur trois jours. C'est un immense succès que nous dédions à tous les partenaires. Tous les services de la collectivité sont concernés de près ou de loin par l'organisation de ce festival, et de nombreuses communes sont également sollicitées pour des départs ou des traversées d'épreuves. Je pense à Geneuille, Larnod, Beure, Chalèze et d'autres communes. Un grand merci pour cela.

C'est un événement de territoire. En effet, les entreprises, les clubs de sport, les bénévoles sont des acteurs du territoire qui se mettent au diapason pendant trois jours pour organiser un événement qui prend une envergure de plus en plus nationale, puisque nous constatons que ce sont de plus en plus de sportifs qui viennent de toute la France et qui viennent d'assez loin, certains venant de l'étranger. Deux épreuves comptaient pour le compte d'épreuves nationales, la paddle race et l'escalade. De plus, nous avons aujourd'hui des fédérations françaises intéressées par le festival pour faire étape dans des championnats. C'est donc de très bon augure pour la suite.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'est tous les weekends que nous avons des événements les uns derrière les autres. Je tiens à rappeler ce que tu viens de dire, parce que derrière des événements comme celui-ci qui vont s'articuler avec les Mardis des Rives, il faut savoir que nos équipes sont mobilisées de façon extrêmement importante. Il faut les remercier. Entretemps, nous avons eu la fête de la musique. Imaginez bien que nous faisons vraiment dans la haute densité de l'intense activité sur ce territoire. Cela se sait et cela commence franchement à montrer une formidable force d'attractivité.

M. MAURICE.- Pour compléter les propos de François BOUSSO, je voulais féliciter l'initiative d'avoir pu inviter les écoles cette année. J'ai eu la chance d'avoir deux classes. C'était sensationnel du matin au soir. C'est une excellente initiative à renouveler et à amplifier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je félicite les services, mais je précise que nous les mettons sous une très haute tension. Je le rappelle et c'est important. Bravo à eux, parce que tout est impeccable quand tout est terminé.

M. MAURICE.- Les écoles viennent accompagnées. Elles se gèrent quasiment elles-mêmes. Évidemment, il y a des stands et des activités, mais il y a un minimum d'accompagnement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Quand je dis « toutes les équipes », ce sont toutes les équipes et j'insiste, car je vois bien qu'en ce moment, nous sommes heureux, car tous nos événements montent en gamme, les effectifs sont de plus en plus importants, la reconnaissance est de plus en plus forte. Cela étant, il ne faut jamais oublier que derrière tout cela, c'est une logistique extraordinaire et une efficacité extrêmement importante. C'est invisible, et mieux cela fonctionne, plus c'est invisible. C'est juste pour rappeler que tout cela fonctionne aussi grâce à des questions de sécurité, et c'est très important. Bravo, félicitations. Merci aussi de faire en sorte que les territoires aient envie de s'emparer de ces Grandes Heures Nature. Nous espérons qu'un jour, ce sera une vague complète sur tout le Grand Besançon et que tout le monde sera en Grandes Heures Nature. J'en suis sûre. Merci.

Je vous propose de prendre connaissance des modalités d'organisation des Mardis des Rives 2024. Dans un temps où de nombreuses questions se posent, nous sommes contents aussi d'avoir ces temps de plaisir partagés. C'est important aussi de le rappeler.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des modalités d'organisation des Mardis des rives 2024.

47. Consultation marché OPC - Projet construction Grande Bibliothèque

M. ORY.- Nous rappelons que pour la Grande Bibliothèque, Grand Besançon Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la construction, en partenariat avec l'Université de Franche-Comté. L'allotissement global est composé de 22 lots pour un coût total prévisionnel de travaux de 47 580 605 € HT (valeur mars 2024). Dans ce cadre, il convient d'autoriser la signature du marché d'Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) relatif à la construction de la future Grande Bibliothèque de Besançon. La Commission d'Appel d'Offres de Grand Besançon Métropole, lors de sa réunion du vendredi 7 juin 2024, a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse et a ainsi attribué le marché à l'entreprise C2BI pour un montant de 502 105 euros HT.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché d'Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) pour la réalisation de la Grande Bibliothèque à Besançon avec l'entreprise déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres du vendredi 7 juin 2024, pour un montant de 502 105 € HT, soit 602 526 € TTC avec la société C2BI.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question particulière, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché d'Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) pour la réalisation de la Grande Bibliothèque à Besançon avec l'entreprise déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres du vendredi 7 juin 2024, pour un montant de 502 105 € HT, soit 602 526 € TTC avec la Société C2BI.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

48. Projet de Grande Bibliothèque - Autorisation de signature des marchés de travaux

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Pascale BILLEREY (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. ORY.- Grand Besançon Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la construction de la future Grande Bibliothèque, en partenariat avec l'Université de Franche-Comté. C'est donc la même présentation que précédemment. Il convient d'autoriser la signature des marchés de travaux dont les montants sont supérieurs à 5 538 000 € HT. L'allotissement global est composé de 22 lots pour un coût total prévisionnel de 47 580 605 € HT (valeur mars 2024). Le rapport a pour objet d'autoriser la signature des lots 1 et 12. Les lots 7 et 16 ont été déclarés infructueux, car les offres pour le lot 7 sont entre 40,6 % et 103,2 % supérieures à l'estimation. La seule offre du lot 16 est 22,4 % supérieure à l'estimation.

Nous nous référons toujours à la Commission d'Appel d'Offres qui dit qu'il convient d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les marchés dont les montants sont supérieurs au seuil de 5 538 000 € HT après attribution en commission d'appel d'offres pour les lots 1 et 12. Nous rappelons que le lot 1 est un lot de « Démolitions - Fondations spéciales - Gros œuvre - Maçonneries et ravalements de pierres » avec un montant estimé de 10 084 184 € HT. Le lot 12 est un lot de « Menuiseries intérieures bois - Plafonds bois - Parquet – Mobilier » avec un montant estimé de 6 593 759 € HT. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 juin 2024 a attribué le lot 1 à l'entreprise ALBIZZATI pour un montant de 10 385 048,04 euros HT et le lot 12, à l'entreprise BONNARDEL pour un montant de 6 473 009,91 euros HT, y compris PSE.

Dans un deuxième temps, vous avez le lot 7 « Menuiseries extérieures - Murs rideaux - Bardages – Modénatures » pour un montant estimé de 6 522 578 € HT, et le lot 16 « Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaires » pour un montant estimé de 7 402 860 € HT. Compte tenu des montants, ces deux lots ont été déclarés infructueux en raison d'offres inacceptables. Ils seront prochainement relancés selon la procédure formalisée (appel d'offres).

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à :

- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres du 7 juin 2024, pour un montant de 10 385 048,04 € HT avec la Société ALBIZZATI pour le lot 1 et pour un montant de 6 473 009,91 € HT y compris PSE avec la Société BONNARDEL pour le lot 12 ;
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ultérieurement les marchés concernant le lot 7 et le lot 16, déclarés infructueux, avec les attributaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Cela concerne donc ces quatre lots.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question particulière, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres du 07 juin 2024, pour un montant de 10 385 048, 04 € HT avec la Société ALBIZZATI pour le lot 01 ; pour un montant de 6 473 009, 91 € HT y compris PSE avec la Société BONNARDEL pour le lot 12.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ultérieurement les marchés concernant le lot 7 et le lot 16 ; déclarés infructueux, avec les attributaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

49. Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. ORY.- Nous voulions juste rappeler que c'est pratiquement un copier-coller du rapport de l'année précédente, puisque nous avons les mêmes clubs, l'ESBF (Entente Sportive Bisontine Féminin) et le GBDH (Grand Besançon Doubs Handball), deux clubs de handball qui jouent au niveau national. Nous leur redonnons les mêmes montants qu'il y a six ans. La Commission n°07 a émis un avis précisant qu'il serait peut-être utile de revaloriser à l'avenir ces types de subvention. Mais pour ce soir, nous votons ce qui est prévu dans le rapport et ce que nous avons voté l'année précédente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif (hors Coupe d'Europe) pour la saison sportive 2024-2025, soit :
 - 120K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF) ;
 - 70K€ à Grand Besançon Doubs Handball (GBDH) ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les deux conventions à intervenir avec ces deux associations sportives.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

50. Etude sur les ressources en eau présentes sur le territoire du Grand Besançon Métropole (Phase 2) - Autorisation de signer un accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif à l'Etude sur les ressources présentes sur le territoire du Grand Besançon Métropole (Phase 2) pour un montant maximum de 900 000,00 € HT pour 2 ans avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

51. Ex commune d'Osselle - Convention de vente d'eau potable en gros entre la Société de distribution Gaz et Eaux et Grand Besançon Métropole pour secourir les abonnés de l'ex commune d'Osselle et l'avenant n°6 au contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention de vente d'eau en gros entre Gaz et Eaux et GBM,
- approuve l'avenant n° 6 au Contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable de l'ex commune d'Osselle,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de vente d'eau en gros et l'avenant n° 6 au Contrat d'exploitation par affermage sur l'ex commune d'Osselle.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

52. Renouvellement et extension des réseaux - Réalisation des essais préalables à la réception - Autorisation de signer un accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre relatif à la réalisation des essais préalables à la réception,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué aux entreprises retenues.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

53. Assainissement - Convention de prestation pour la réalisation de missions techniques - Avenant n°1 SIVOM de Boussières et avenant n°2 commune de Vieilley

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'intégration de missions d'eau potable à réaliser sur la commune de Saint-Vit à la convention existante avec le SIVOM de Boussières,
- se prononce favorablement sur l'intégration de missions d'assainissement à réaliser sur la commune de Venise à la convention existante avec la commune de Vieilley,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ces avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

54. Convention avec le SIVOM de Boussières pour l'entretien des abords de la base d'Osselle

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la signature d'une convention avec le SIVOM de Boussières,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

55. Enseignement supérieur et Recherche – Campus Bouloie-Temis. Construction et aménagement du nouveau Jardin Botanique de Besançon – Participation financière de Grand Besançon Métropole et convention entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Pascale BILLEREY (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation financière de GBM à hauteur de 79 000 € au projet de construction et d'aménagement du nouveau Jardin Botanique,
- autorise M. le Premier Vice-Président à signer la convention de co-financement présentée en annexe du présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

56. Projet " le Numérique " Convention d'assistance et de service entre GBM et Territoire 25

Mmes Marie ETEVENARD (1), Marie-Thérèse MICHEL (2) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1), Nicolas BODIN (2), Sébastien COUDRY (2), Yannick POUJET (1), Anthony POULIN (1), Pascal ROUTHIER (1), et Benoît VUILLEMIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention d'assistance et de service à passer entre GBM et T25 pour la poursuite des études en faveur du projet de bâtiment numérique sur le quartier de Planoise,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 13

57. Adhésion à la Centrale d'Achat CANUT

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion en groupement porté par GBM à la centrale d'achat CANUT pour l'ensemble de collectivités et partenaires (GBM, VB, CCAS, Les 2 Scènes, La Rodia, SYBERT, SM Lumière, SM Orchestre Victor Hugo, SM Aérodrome Besançon La Vèze, SM Témis, SM Musées Maisons Comtoises),
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous actes et documents associés relatifs au processus de souscription aux marchés et accords-cadres (notamment la signature des conventions de mise à disposition des marchés et accords-cadres notamment listés ci-dessus (liste non exhaustive) et à venir, devis, bons de commandes quels que soit leur montant) lancés par la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

58. Participation au projet "Mad Jacques" 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation de GBM à la Mad Jacques 2024, événement touristique assorti d'une campagne de communication propre à travers une contribution au projet de 4 000 €,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Je vous remercie et je vous souhaite, pour ceux que je ne reverrai pas, de très bonnes vacances d'été. À très bientôt. Merci.

La Secrétaire de séance,



Juliette SORLIN
Conseillère Communautaire

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon